



ANTEVENIO

**ANTEVENIO S.A. ET
SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

**COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS**

**et rapport de gestion consolidé
de l'exercice 2020**

Compris le rapport d'audit des comptes annuels consolidés

Antevenio, S.A. et ses sociétés contrôlées

Comptes Annuels Consolidés et Rapport de Gestion Consolidé correspondant à
l'exercice clos le 31 décembre 2020

Avec le Rapport d'Audit des Comptes Annuels Consolidés

(Traduction d'un rapport et des comptes initialement publiés en espagnol et préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en espagnol. En cas de divergence, la version en langue espagnole prévaut)

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DÉLIVRÉ PAR UN COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'Antevenio, S.A. :

Opinion

Nous avons audité les comptes annuels consolidés d'ANTEVENIO, S.A., (la Société mère) et ceux des sociétés dépendantes, (le Groupe), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de pertes et profits, l'état du résultat global, l'état des changements sur les capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et le mémoire, tous consolidés, correspondants à l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints expriment, par rapport à tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie, tous consolidés, correspondants à l'exercice clos à ladite date, conformément aux Normes internationales d'information financière, adoptées par l'Union européenne (IFRS-EU), et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière qui résulte d'application en Espagne.

Fondement de l'avis

Nous avons mené à bien notre audit conformément à la réglementation qui régule l'activité d'audit aux comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités conformément à ces règles sont décrites plus loin dans la section Responsabilités de l'auditeur liées à l'audit des comptes annuels consolidés de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux conditions d'éthique requises, y compris celles d'indépendance, qui sont applicables à notre audit des comptes annuels consolidés en Espagne, selon les exigences de la réglementation qui régule l'activité d'audit des comptes. Dans ce contexte, nous n'avons pas prêté de services autres que ceux de l'audit des comptes et il n'y a pas eu lieu à des situations ou circonstances qui, conformément aux dispositions de la politique de régulation ci-dessus, auraient affecté l'indépendance nécessaire et pouvant donc l'engager.

Nous considérons que la preuve d'audit que nous avons obtenue fournit une base suffisante et adéquate pour notre avis.

Aspects les plus importants de l'audit

Les aspects majeurs de l'audit sont ceux qui, à notre avis professionnel, ont été considérés comme les risques d'incorrection matérielle les plus significatifs de notre audit des comptes annuels de la période actuelle. Ces risques ont été traités dans le contexte de notre audit de l'ensemble des comptes annuels consolidés et dans la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons aucune autre opinion concernant ces risques.

Nous avons déterminé que les risques décrits ci-dessous sont les risques les plus importants pris en compte dans l'audit et qu'ils doivent être communiqués dans notre rapport.

Reconnaissance des revenus

La reconnaissance des revenus est une section importante et délicate de l'incorrection matérielle, notamment lors de la clôture de l'exercice en rapport avec son critère temporaire adéquat.

Faisant partie de nos procédés d'audit pour donner une réponse à ce risque, nous avons réalisé, entre autres, l'évaluation des contrôles sur le processus de reconnaissance de revenus, la réalisation de preuves en détail d'un échantillon de revenus facturés au long de l'exercice 2020, la réalisation de procédés analytiques sur les mouvements de la période, la réalisation d'une analyse sur les notes de versements postérieures à la clôture des exercices, l'obtention de confirmations externes pour un échantillon de clients en instance de recouvrement, en réalisant, le cas échéant, des procédés alternatifs à travers des justificatifs de recouvrement postérieur ou documentation support justificative de la facturation à la date de clôture.

Détérioration de la valeur des Fonds de commerce

Tel qu'il est indiqué à la note 5 du mémoire consolidé, dans l'actif consolidé du groupe il a été inclus des fonds de commerce d'un montant de 6 438 euros, ventilés sur cinq unités génératrices de trésorerie, correspondantes aux sociétés dépendantes qui les génèrent. Nous avons considéré cette section comme étant importante dans notre audit, étant donné que dans l'évaluation de la détérioration de ces fonds de commerce il y a des projections de futurs cash flow préparées par le Groupe, comprennent des estimations de ventes et résultats futurs et des taux d'actualisation et de croissance à perpétuité estimées.

Nos procédés d'audit comprennent, entre autres, la compréhension du processus d'attribution de la part du groupe des fonds de commerce aux unités correspondantes génératrices de trésorerie, la compréhension du processus suivi par le Groupe à travers lequel nous pouvons identifier les indices de détérioration, ainsi que la compréhension du processus suivi par la Direction afin d'obtenir les informations ayant servi de base pour calculer la valeur récupérable et les hypothèses employées, et pour l'élaboration des estimations. Nous avons examiné les aspects liés à la méthodologie d'évaluation utilisée, à l'examen mathématique du modèle et à l'analyse du caractère raisonnable des hypothèses les plus pertinentes.

Autres informations : Rapport de gestion consolidé

Les autres informations comprennent exclusivement le rapport de gestion de l'exercice 2020, dont l'établissement est de la responsabilité des administrateurs de la Société et il ne fait pas partie intégrante des comptes annuels.

Notre avis d'audit sur les comptes annuels consolidés ne comprend pas l'information de gestion consolidée. Notre responsabilité sur le rapport de gestion, conformément aux exigences du règlement de régulation de l'activité d'audit des comptes, consiste à évaluer et informer de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels, à partir de la connaissance de l'entité obtenue lors la réalisation de l'audit des comptes ci-dessus et hors les informations autre que celles obtenues comme évidence lors de celui-ci. Ainsi, notre responsabilité consiste à évaluer et indiquer si le contenu et le dépôt du rapport de gestion sont conformes au règlement qui est d'application. Si, sur la base du travail que nous avons réalisé, nous concluons qu'il y a des incorrections matérielles, nous sommes obligés de le signaler.

Sur la base du travail que nous avons réalisé, selon ce qui est décrit au paragraphe ci-dessus, les informations contenues dans rapport de gestion coïncident avec celles des comptes annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et leur contenu et leur dépôt sont conformes au règlement d'application.

Responsabilité des administrateurs par rapport aux comptes annuels consolidés

Les administrateurs de la Société mère sont responsables de formuler les comptes annuels consolidés ci-joints, de manière à exprimer l'image fidèle du capital, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, conformément aux normes NIIF-UE et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe en Espagne, et du contrôle interne qu'ils estimeront nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels consolidés libres d'incorrections matérielles, du fait d'une fraude ou erreur.

Dans la préparation des comptes annuels consolidés, les administrateurs de la Société mère sont les responsables d'évaluer la capacité du Groupe pour continuer en tant qu'entreprise en fonctionnement, en dévoilant, le cas échéant, les questions en rapport avec l'entreprise en fonctionnement et en utilisant le principe comptable d'entreprise en fonctionnement excepté si les administrateurs ont l'intention de liquider le Groupe ou de cesser ses opérations, ou bien s'il n'existe aucune autre alternative réaliste.

Responsabilités de l'expert-comptable liées à l'audit des comptes annuels

Nous visons à obtenir une sécurité raisonnable de ce que l'ensemble des comptes annuels consolidés sont libres d'incorrection matérielle, suite à une fraude ou une erreur, et à délivrer un rapport d'audit reprenant notre avis. Une sécurité raisonnable est un degré élevé de sécurité, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément au règlement de régulation de l'activité d'audit de comptes en vigueur en Espagne décèle toujours une incorrection matérielle, lorsqu'il y en a. Les incorrections peuvent être dues à une fraude ou erreur et sont considérées comme étant matérielles si, individuellement ou de manière agrégée, nous pouvions prévoir raisonnablement qu'elles auraient de l'influence sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent en se basant sur les comptes annuels consolidés.

Faisant partie d'un audit conformément à la réglementation de régulation de l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne, nous mettons en œuvre notre avis professionnel et nous gardons une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même :

- Nous identifions et estimons les risques d'incorrection matérielle dans les comptes annuels consolidés, suite à une fraude ou une erreur, nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit pour donner réponse à ces risques et nous obtenons une évidence d'audit suffisante et appropriée afin de fournir une base pour notre avis. Le risque de ne pas détecter une incorrection matérielle découlant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une incorrection matérielle découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer collusion, falsification, omissions délibérées, déclarations intentionnellement erronées, ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons la connaissance du contrôle interne relevant pour l'audit en vue de concevoir des procédures d'audit qui seraient appropriées en fonction des circonstances, et non en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous évaluons si les politiques comptables appliquées sont appropriées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et l'information correspondante divulguée par les administrateurs de la Société mère.
- Nous concluons sur la détermination de si l'emploi, par les administrateurs de la Société dominante, du principe comptable d'entreprise en activité est approprié et, sur la base de l'évidence d'audit obtenue, nous concluons sur le fait de l'existence ou l'inexistence d'une incertitude matérielle liée à des faits ou sous des conditions pouvant générer de grands doutes sur la capacité du Groupe pour demeurer une entreprise en activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude matérielle, il est nécessaire d'attirer l'attention sur notre rapport d'audit à propos de l'information correspondante dévoilée sur les comptes annuels consolidés ou, dans le cas où lesdites révélations ne seraient pas adéquates, que nous exprimons un avis modifié. Nos conclusions sont basées sur l'évidence d'audit obtenue jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Néanmoins, les faits ou conditions futurs pourraient justifier le fait que la Société ne soit plus une entreprise en activité.

- Nous évaluons la présentation globale, la structure ainsi que le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations divulguées, et si les comptes annuels représentent les transactions et les faits sous-jacents d'une manière exprimant l'image exacte.
- Nous obtenons une preuve suffisante et appropriée concernant l'information financière des entités ou activités entrepreneuriales au sein du Groupe afin d'exprimer un avis sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, la surveillance et la réalisation de l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre avis d'audit.

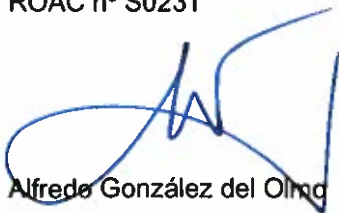
Nous nous mettons en communication avec les administrateurs de la Société mère en ce qui concerne, entre autres questions, la portée et le moment de réalisation de l'audit planifié et les principales découvertes de l'audit, ainsi que toute défaillance majeure du contrôle interne décelée lors de l'audit.

Parmi les risques majeurs ayant fait l'objet de communication aux administrateurs de la Société mère, nous déterminons ceux ayant été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les risques majeurs.

Ces risques sont décrits dans notre rapport d'audit sauf si les dispositions légales ou réglementaires interdisent la divulgation publique de la question.

Grant Thornton, S.L.P., Sociedad Unipersonal

ROAC n° S0231



Alfredo González del Olmo

ROAC n° 18863

14 avril 2021

**ANTEVENIO S.A. ET
SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

Comptes annuels consolidés et rapport de
gestion consolidé de l'exercice 2020

Y compris le rapport d'audit des comptes
annuels consolidés

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Comptes annuels consolidés et rapport de gestion consolidé de l'exercice 2020

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2020

État de la Situation Financière Consolidée au 31 décembre 2020

Compte des résultats consolidé au 31 décembre 2020

État du résultat global consolidé au 31 décembre 2020

État de variation des capitaux propres consolidé au 31 décembre 2020

État des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2020

Mémoire consolidé au 31 décembre 2020

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE
2020

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2020

(Libellé en euros)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	6	1 427 208	1 456 956
Fonds de commerce de consolidation intr. globale ou proportionnelle	5	6 437 533	11 216 564
Fonds de commerce		671 560	-
Immobilisations incorporelles	7	1 251 219	913 714
Actifs financiers non courants	9	93 180	126 463
Impôts différés actifs	16	5 935 180	2 094 135
ACTIFS NON COURANTS		15 815 879	15 807 832
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	9	31 391 713	6 305 579
Clients entreprises du groupe	9 et 24	302 618	589 466
Autres actifs courants	9	254 017	223 808
Administrations publiques à encaisser	16	2 101 320	190 612
Actifs d'impôt courant		59 203	168 535
Dépenses anticipées		135 465	39 560
Trésorerie et équivalents	9	9 126 417	3 034 129
ACTIFS COURANTS		43 370 753	10 551 689
Total actif		59 186 632	26 359 521

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Libellé en euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2020	2019
Capital social		819 099	231 412
Prime d'émission		-	8 189 787
Réserve légale		46 282	46 282
Réserves dans les sociétés par intégration globale		(62 913)	6 365 516
Résultat de l'exercice attribué à la société mère		(3 930 458)	(1 573 277)
Autres instruments de capitaux propres	14	-	-
Partenaires externes		(430 760)	(31 523)
Écarts de conversion	13	3 563	(34 022)
Capital attribué à la société mère	14	-2 999 305	13 225 698
Capital attribué à des partenaires externes		(555 881)	(31 523)
Capital propre net	13	-3 555 186	13 194 175
Dettes envers des établissements de crédit long terme	10	8 417 261	73 881
Dettes envers des entreprises du groupe à long terme		8 147 961	-
Autres dettes à long terme	10	3 753 121	1 205 725
Autres passifs non courants	10 et 25	-	2 273 829
Provisions	18	283 309	199 699
Passif pour impôt différé	16	718 794	14 905
Passifs non courants		21 320 446	3 768 039
Dettes envers des établissements de crédit court terme	10	843 967	184 779
Autres dettes à court terme	10	913 167	563 057
Dettes envers des entreprises du groupe à court terme	24	609 732	366 778
Créances commerciales et autres comptes à payer	10	27 093 279	5 225 917
Fournisseurs, entreprises du groupe	24 et 10	1 974 255	281 093
Autres passifs financiers	10	-	207 539
Personnel à payer	10	3 566 254	677 699
Administrations publiques à payer	16	4 734 347	1 474 943
Passif pour impôt courant	16	140 015	0
Revenus anticipés		1 533 855	395 941
Autres passifs courants	2, 10	12 500	19 560
Passifs courants		41 421 371	9 397 307
Total capitaux propres et passifs		59 186 632	26 359 521

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES COMPTE DE RÉSULTATS AVEC RÉSOLUTION (Libellé en euros)		2020	2019
PROFITS ET PERTES	Note		
Montant net du chiffre d'affaires	17.a	54 425 711	25 223 385
Autres revenus		25 350	-
Travaux réalisés par l'entreprise dans son actif		265 714	304 322
Imputation de subventions		199 151	81 384
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		54 915 926	25 609 091
Approvisionnements	17 .b	(29 199 626)	(11 308 853)
Dépenses de personnel	17.C	(18 254 554)	(11 376 340)
Salaires, rémunérations et assimilés		(15 067 134)	(9 342 377)
Charges sociales		(3 187 420)	(2 033 963)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(873 512)	(728 853)
Dotation aux immobilisations corporelles	6	(652 437)	(595 944)
Dotation aux immobilisations incorporelles	7	(221 075)	(132 909)
Autres frais d'exploitation		(6 934 033)	(3 553 860)
Services extérieurs	17. d	(5 675 924)	(3 010 584)
Pertes de valeur d'actifs	9.2	(1 258 109)	(543 276)
Autres résultats		(85 035)	(3 484)
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION		(55 346 759)	(26 971 390)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(430 834)	(1 362 300)
Revenus financiers tiers	17 e	1 721 460	7 330
Revenus financiers groupe		-	-
Écart de change positifs	11	173 719	164 794
TOTAL REVENUS FINANCIERS		1 895 179	172 124
Dépenses financières tiers	17.f	(231 583)	(98 329)
Frais financiers groupe		(52 244)	(7 752)
Écart de change négatifs	11	(133 046)	(174 028)
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES		(416 874)	(280 109)
Détérioration et résultat pour aliénations d'instruments financiers		(5 162 088)	-
Participation aux profits (pertes) de sociétés mise en équivalence		-	-
Détérioration et résultat à cause de la perte d'influence significative de parts		426 896	-
RÉSULTAT FINANCIER		(3 256 887)	(107 986)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(3 687 721)	(1 470 285)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		(3 687 721)	(1 470 285)
impôt sur les Sociétés	16	(271 651)	(56 879)
Contributions et autres		(122 044)	(59.939)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		(4 081 416)	(1 587 103)
Résultat attribué à des partenaires à intérêts minoritaires		(150 958)	(13 826)
RÉSULTAT ATTRIBUÉ AUX PORTEURS D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		(3 930 458)	(1 573 277)
Bénéfice/perte par action :			
De base		0,26	(038)
Dilué		0,26	(038)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2020
 (Exprimé en euros)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	Note du mémoire	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (A)		2 459 729	(462 356)
Bénéfices avant impôts		(3 687 721)	(1 470 285)
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvements de trésorerie :			
+ Amortissements	6 et 7	873 512	728 853
+/- Corrections de valeur pour dépréciation	10.2	1 258 109	543 276
+/- Subventions transférées aux résultats		(199 151)	(81 384)
- Revenus financiers.	17	(1 721 460)	(7 330)
+ Charges financières	17	283 827	98 329
+/- Écarts de change	13	(40 672)	9 234
+/- Autres produits et charges	17	4 554 513	(385 706)
+/- Autres contributions	17		(59 939)
Ajustements des variations dans le capital circulant :			
Variation débiteurs		(25 835 804)	1 491 639
Variation du solde des créanciers		18 028 300	529 943
Variation d'autres actifs courants		(1 940 916)	(153 782)
Variation d'autres passifs non courants			63 741
Variation d'autres passifs courants		9 556 960	(213 733)
Autres actifs non courants			(286 254)
- Paiement de l'impôt sur les bénéfices		(657 400)	(1 177 960)
Paiement d'intérêts (-)		(283 827)	(98 329)
Encaissement d'intérêts (+)		1 721 460	7 330
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)		(33 845)	(939 589)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	(24 000)	(452 038)
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(9 845)	(170 891)
Regroupement d'entreprises	25		(316 660)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)		(624 000)	(1 346 749)
Variation dettes envers d'autres entreprises		(624 000)	(4 483)
Distribution de dividendes	3		(1 262 249)
Rémunération d'autres instruments de capitaux propres (-)			(80 017)
EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE (D)		37 585	170 896
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (E=A+B+C+D)		1 839 470	(2 577 797)
Trésorerie et équivalents au début de la période (F)		3 034 128	5 611 926
Ajouts dus à des regroupements d'entreprises		4 252 819	
Trésorerie et équivalents au début de la période (G=E+F)		9 126 417	3 034 129

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2020**

(Libellé en euros)

	Notes du mémoire	31/12/2020	31/12/2019
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES		(21 517)	(1 587 103)
Recettes et frais imputés directement au capital propre :		-	-
Écarts de conversion		-	170 896
TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE		-	170 896
Virements au compte de pertes et profits :		-	-
TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS		-	-
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS		(21 517)	(1 416 207)
Attribuables à la société mère		-	(1 402 380)
Attribuables aux intérêts minoritaires		170 896	(13 826)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2020
 (Exprimé en euros)

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserves et résultat de l'exercice	(Actions de la société mère)	Autres instruments de capitaux propres	Écarts de conversion	Partenaires Externes	Total
Solde au 31/12/2018	231 412	8 189 787	7 883 840	(114 300)	270 000	(204 919)	-	16 255 820
Ajustements pour erreurs 2018 (Note 2.e)	-	-	82 950	-	(44 671)	-	-	38 279
Solde au 01/01/2019	231 412	8 189 787	7 922 119	(114 300)	270 000	(204 919)	-	16 294 099
Recettes et frais reconnus (Note 17)	-	-	(1 573 277)	-	-	170 896	(13 826)	(1 416 206)
Autres actifs non courants	-	-	(248 072)	-	-	-	-	(248 072)
Acquisition d'un taux de participation plus élevé	-	-	-	-	-	-	(17 697)	(17 697)
Opérations avec des actions de la Société dominante (Note 14)	-	-	-	114 300	(270 000)	-	-	(155 700)
Dividende (Note 12.5)	-	-	(1 262 249)	-	-	-	-	(1 262 249)
Solde au 31/12/2019	231 412	8 189 787	4 838 521	-	-	(34 022)	(31 523)	13 194 176
Ajustements pour erreurs 2019 (Note 2.e)	-	-	33 709	-	-	-	-	33 709
Solde au 01/01/2020	231 412	8 189 787	4 872 230	-	-	(34 022)	(31 523)	13 227 884
Recettes et frais reconnus (Note 17)	-	-	(3 930 458)	-	-	-	(399 238)	(4 329 696)
Autres actifs non courants	-	(21 974 180)	(5 106 624)	-	-	37 585	-	(27 043 219)
Acquisition d'un taux de participation plus élevé	587 687	13 784 393	-	-	-	-	-	14 372 080
Opérations avec des actions de la Société dominante (Note 14)	-	-	217 764	-	-	-	-	217 764
Dividende (Note 12.5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020	819 099	(0)	(3 947 088)	-	-	3 563	(430 760)	(3 555 186)

Index

MÉMOIRE CONSOLIDÉE CORRESPONDANT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	11
NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES	11
NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	15
NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION	23
NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES	25
NOTE 5. FONDS DE COMMERCE DE CONSOLIDATION	45
NOTE 6. IMMOBILISATION CORPORELLE.....	48
NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50
NOTE 8. BAUX.....	51
NOTE 9. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME	52
NOTE 10. PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME.....	55
NOTE 11. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	57
NOTE 12. CAPITAUX PROPRES.....	61
NOTE 13. ÉCARTS DE CONVERSION.....	64
NOTE 14. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.....	65
NOTE 15. REVENUS DIFFÉRÉS	67
NOTE 16. SITUATION FISCALE.....	68
NOTE 17. RECETTES ET DÉPENSES	73
NOTE 18. PROVISIONS ET RISQUES	75
NOTE 19. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	76
NOTE 20. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	76
NOTE 21. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE.....	77
NOTE 22. AUTRES INFORMATIONS	77
NOTE 23. INFORMATION SEGMENTÉE	79
NOTE 24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....	82
NOTE 25. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES.....	84

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

MÉMOIRE CONSOLIDÉE CORRESPONDANT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

1.1) Société dominante ; information générale et activité.

a. Constitution et domicile

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée la Société mère) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. » en Espagne, et est devenue une société anonyme au nom modifié en I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires est convenue de modifier la dénomination sociale de la société en son nom actuel.

Son siège social était situé à C/ Marqués de Riscal, 11, planta 4^a, Madrid. Le 30 septembre 2020, le siège social est transféré C/Apolonio Morales 13C, Madrid.

La Société, dont les principaux actionnaires sont décrits sur la note 12, est contrôlée par ISP Digital, S.L.U., qui est la dernière Société mère du Groupe.

b. Information générale

Les comptes annuels consolidés du Groupe Antevenio ont été préparés et formulés par le Conseil d'administration de la Société mère.

Dans ces comptes annuels consolidés, la monnaie de présentation est l'euro sans décimales. Les chiffres sont exprimés en euros sauf si le contraire était indiqué.

c. Activité

Son activité consiste à mettre en œuvre les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont le fait des agences de publicité générale. Elle peut réaliser des actes et des opérations, passer des contrats et, d'une manière générale, adopter toutes les mesures menant directement à, ou jugées nécessaires ou adéquates pour, l'accomplissement de l'objet social décrit. Les activités de son objet social pourront être mises en œuvre totalement ou en partie par la Société mère, soit directement, soit indirectement à travers sa participation dans d'autres sociétés dont d'objet est identique ou analogue.

Les actions d'Antevenio, S.A. figurent comme admises à la cotation sur le marché boursier alternatif français Euronext Growth. L'année de début de la cotation sur ce marché a été 2007.

d. Exercice économique

L'exercice de la Société mère couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.2) Sociétés contrôlées

Le détail des sociétés contrôlées et comprises dans le périmètre de consolidation est le suivant :

Société	Pourcentage de participation 31/12/2020	Pourcentage de participation 31/12/2019	Montant de la participation
Mamvo Performance, S.L.U.	100%	100%	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100%	100%	199 932
Antevenio S.R.L.	100%	100%	5 027 487
Antevenio ESP, S.L.U.	100%	100%	27 437
Antevenio France S.R.L.	100%	100%	2 000
Código Barras Networks S.L.U (**)	100%	100%	145 385
Antevenio Argentine S.R.L. (*)	100%	100%	341 447
Antevenio Mexique S.A de C.V	100%	100%	1 908
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	100%	100%	-
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	100%	100%	3 000
React2Media, L.L.C. (1)	60%	100%	-
Foreseen Media S.L. (1)	70,4%	70,4%	67 420
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. (1)	51%	100%	1 811 125
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%	100%	1
Acceso Mexico (2)	100%	-	774 598
Acceso Colombia (2)	100%	-	699 267
Digilant Colombia (2)	100%	-	0
Digilant INC (2)	100%	-	1
Digilant Perú (2)	100%	-	0
Digilant SA de CV (2)	100%	-	1
Filipides (2)(***)	100%	-	2 046
Digilant Services (2)(***)	100%	-	2 046
Blue Digital (2)	65%	-	480 628
Digilant Chile (2)(****)	100%	-	0
Acceso Panamá (2)(3)	0%	-	0
Blue Media (2)(****)	100%	-	0

La participation au capital de ces sociétés filiales est au nom de la Société mère, à l'exception de :

(*) Participation détenue par Mamvo Performance, S.L.U. et Antevenio ESP S.L.U. (75% et 25% respectivement).

(**) Part détenue par Antevenio Rich & Reach, S.L.U.

(***) Participation par Digilant SA de CV

(****) Participations détenues par Blue Digital

(1) Voir Note 25 de Regroupements d'entreprises.

(2) Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020, la Société mère a approuvé l'augmentation de capital souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessus) qui sera donc consolidé à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020. Voir Note 25.

(3) Perte de contrôle en 2020

Au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de la Société mère ont considéré que, en raison de certains événements survenus au cours de l'exercice, il y avait une perte de contrôle de la société Acceso Panamá. L'impact de cette perte de contrôle s'est élevé à 426 896 euros, qui sont reflétés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Dépréciation et résultats de la perte d'influence notable des participations ».

De même, en 2020, les administrateurs de la Société mère ont décidé de ne pas exercer les options d'achat sur la société contrôlée React2Media en vertu du contrat décrit à la Note 25 des présentes notes aux états financiers consolidés, car la Société mère a l'intention de liquider la société contrôlée au cours de l'année à venir. Par conséquent, le Groupe a enregistré l'effet des options d'achat et de vente non exercées et expirées comme s'il s'agissait d'une vente à des partenaires externes.

Au long de l'exercice 2019, les variations du périmètre de la consolidation concernaient les acquisitions, le 20 février 2019 et le 7 octobre 2019, des sociétés espagnoles Foreseen Media, S.L. et B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. (voir note 25).

Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70% des actions de la société espagnole Foreseen Media S.L., pour un prix de 54 912 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date.

Les Sociétés contrôlées ont été incluses dans la consolidation en appliquant la méthode d'intégration globale, qui est déterminée par une situation hypothétique où il serait possédé la majorité des droits de vote. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Il n'y a pas de sociétés contrôlées exclues du processus de consolidation, à l'exception de ce qui est décrit dans la note 4.a ci-dessus concernant la perte de contrôle de la société contrôlée Acceso Panamá.

Les principales caractéristiques des sociétés filiales sont les suivantes :

Société	Année de constitution	Siège	Objet social
Mamvo Performance, S.L.U.	1996	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Publicité en ligne et marketing direct pour la génération de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U	2005	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Conseil à des entreprises liées à la communication commerciale.
Antevenio S.R.L.	2004	Viale Francesco Restelli 3/7 20124 Milan	Publicité et merchandising sur Internet
Antevenio ESP, S.L.U.	2009	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Prestation de services publicitaires et exploitation publicitaire en ligne et e-commerce par des moyens télématiques
Antevenio France, S.R.L.	2009	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Código Barras Networks S.L.	2010	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Son objet social est la commercialisation d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche de produits, les comparateurs de prix et les vitrines contextuelles que la société met en œuvre et gère sur Internet, et dont elle assure la maintenance
Antevenio Argentine S.R.L.	2010	Esmeralda 1376 piso 2 Ciudad de Buenos Aires Argentine	Prestation de services d'intermédiation commerciale et de merchandising, et de services publicitaires.
Antevenio México, S.A. de CV	2007	Calle Parral 41 Colonia Condesa Delegacion Cuauhtemoc Ville de Mexico	Autres services de publicité
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	2008	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Antevenio, Rich & Reach, S.L.U.	2013	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Prestation de services Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne.
React2Media, L.L.C.	2008	35W 36th St New York	Services de marketing sur Internet
Foreseen Media S.L.	2017	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Services de marketing et production de contenu dans le secteur de l'eSport et du gaming
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L	2017	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Entreprise spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	1986	Rambla Catalunya, 123, Entlo. 08008 Barcelona	Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails sur Internet
Acceso Mexico	2014	Zacatecas 92 - col Roma - CP06700 - CDMX	Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails sur Internet
Acceso Colombia, S.A.S	2013	Edificio unión 94, Cra 13## 94 A-26 BOGOTA	Fourniture de services de suivi et d'analyse du contenu des informations dans les médias
Digilant Colombia	2013	Edificio unión 94, Cra 13## 94 A-26 BOGOTA	Évaluation et négociation d'espaces publicitaires, achat et vente, fourniture de services de conseil, de marketing, de communication et de conseil général
Digilant Inc	2009	"170 Milk St FL 4 Boston, MA 02109"	Entreprise indépendante de technologie publicitaire qui fournit à ses partenaires et clients des outils et des services pour planifier, acheter, mesurer et distribuer plus efficacement les médias numériques.

Société	Année de constitution	Siège	Objet social
Digilant SA de CV	2010	Zacatecas 92 - col Roma - CP06700 - CDMX	Achat, vente, échange, commercialisation et autres opérations commerciales concernant tous les types d'espaces publicitaires
Filipides	2008	Zacatecas 92 - col Roma - CP06700 - CDMX	Sélectionner et recruter du personnel pour pourvoir tout poste et fournir des articles personnels à tout tiers
Digilant Services	2018	Zacatecas 92 - col Roma - CP06700 - CDMX	Fourniture de services administratifs, administration du personnel, services de conseil, marketing, communication et conseils en général.
Digilant Perú	2017	Calle los forestales 573 - residencial Los ingenieros - distrito de la molina - provincia y departamento de Lima	Évaluation et négociation d'espaces publicitaires, achat et vente, fourniture de services de conseil, communication marketing et conseils généraux
Blue Digital	2011	Av apoquindo 5950 - piso 20- Las Condes - Region metropolitana Santiago de Chile	Publicité, publicité, marketing
Digilant Chile	2017	General del Canto 50 - of 301 PROVIDENCIA / SANTIAGO	Évaluation et négociation d'espaces publicitaires, fourniture de services de conseil, marketing, communication et conseils généraux

NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales pour les informations financières (IFRS)

Les comptes annuels consolidés ont été préparés conformément aux dispositions des normes internationales pour les informations financières (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, d'après le règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, qui prendront effet au 31 décembre 2016, en tenant compte de tous les principes et de tous les règlements comptables et des critères d'évaluation à appliquer obligatoirement et ayant un effet significatif. Les comptes annuels consolidés ont été réalisés d'après les Normes internationales d'information financière (IFRS--UE) depuis l'an 2006, avec date d'entrée sur le marché alternatif boursier français Euronext Growth (voir note 1) durant l'exercice 2007.

La note 4 résume les principes comptables et les critères d'évaluation les plus significatifs appliqués dans la préparation de ces comptes annuels consolidés mis au point par les administrateurs. Les administrateurs de la Société Mère sont les responsables d'établir les comptes annuels du groupe.

Conformément aux dispositions des IFRS, ces comptes annuels consolidés comprennent les états consolidés suivants, qui correspondent à l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- État de la situation financière consolidé.
- Compte des résultats consolidé
- État du résultat global consolidé
- État de variation des capitaux propres consolidé.
- État des flux de trésorerie consolidé

- Mémoire Consolidé.

Les nouvelles normes comptables et/ou modifications ci-dessous sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2019 et 2020, par conséquent, elles ont été prises en considération pour l'élaboration de ces comptes annuels consolidés, qui sont les suivantes :

- Normes et interprétations approuvées par l'Union Européenne, applicables pour la première fois aux Comptes annuels consolidés de l'exercice 2019.

Les politiques comptables utilisées dans la préparation des Comptes annuels consolidés qui sont entrés en vigueur durant l'exercice 2019 sont les suivantes :

		Date de prise d'effet (exercices commencés à partir du) :
Mise à jour à la NIIF 9	Instruments financiers	1 janvier 2019
NIIF 16	Contrats de location	1er janvier 2019
•IFRIC 23	Incertitude sur le traitement de l'impôt sur les bénéfiques	1er janvier 2019
•Amendements à IFRS 9	Caractéristiques des prépaiements avec compensation négative	1er janvier 2019
•Modifications de la NIC 28	Participations à long terme dans des sociétés associées et des affaires conjointes	1er janvier 2019
•Modifications de la NIC 19	Modification, réduction ou liquidation des plans.	1er janvier 2019

Additionnelles aux précédentes, les politiques comptables dont la première application a eu lieu au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

Normes et amendements des normes		Date effective IASB	Date effective UE
Cadre conceptuel	Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IAS 1 et IAS 8	Modifications des IAS 1 et 8 : Définition de matériel	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IFRS 3	Modification de l'IFRS 3 Regroupement d'entreprises	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IFRS 9, NIC 39 et IFRS 7	Modifications des IFRS 9, NIC 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IFRS 17	Contrat d'assurance	1 ^{er} janvier 2021	En attente

En ce qui concerne le reste de normes, interprétations et amendements émis par l'IASB et qui ne sont toujours pas entrés en vigueur, les administrateurs ont évalué les potentiels impacts de l'application future de ces normes et considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas un effet significatif sur les Comptes annuels consolidés.

1. Autres normes, modifications et interprétations émises par l'IASB en attente de l'approbation par l'Union Européenne :

		Date effective IASB	Date effective UE
IFRS 3	Modification de l'IFRS 3 Regroupement d'entreprises	1 ^{er} janvier 2020	En attente
Cadre conceptuel	Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS	1 ^{er} janvier 2020	En attente
IFRS 17	Contrat d'assurance	1 ^{er} janvier 2023	En attente
Modifications de la NIC 1	Présentation des États Financiers : Classification du passif en courant ou non courant	1 ^{er} janvier 2023	En attente
Modifications de la NIC 37	Contrats onéreux – Coûts d'exécution d'un contrat	1 ^{er} janvier 2022	En attente
Améliorations annuelles des IFRS	Cycle 2018-2020	1 ^{er} janvier 2022	En attente
Modifications de la NIC 16	Immobilisations corporelles : Revenus avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	En attente
Modifications de la NIIF 9, NIC 39, NIIF 7, NIIF 4 et NIIF 16	Réforme IBOR (Phase 2)	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2021

Aucune de ces normes n'a été adoptée au préalable de la part du Groupe. Les administrateurs ont évalué l'impact potentiel de la future application de ces règles et ils considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas d'incidence importante sur les comptes consolidés.

a) Impact COVID19

En raison de la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19), il est important de tenir compte de la prise en compte de nouvelles informations et d'informations détaillées expliquées ci-dessous en relation avec les objets suivants :

Impact sur les opérations et les résultats

La crise sanitaire susmentionnée a eu un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe au premier semestre, avec une baisse de 23 % en termes consolidés, atténuant cet impact et récupérant une grande partie de celui-ci au cours du second semestre.

L'activité a commencé à rebondir fortement au troisième trimestre et s'est accélérée au quatrième trimestre, principalement grâce à l'activité Digital Media Trading et au rebond des services technologiques et marketing, qui comprennent désormais les services de surveillance et d'analyse, développés au sein de Rebold.

Les principales tendances ressenties en 2020 par chacune des unités opérationnelles sont les suivantes :

- Déclin de l'unité de Publishing (création de contenu sur les quatre portails principaux verticaux du Groupe : voyage, mode, apprentissage et santé/confort de vie), avec des gains en baisse de 19 %, le déclin étant particulièrement marqué sur les portails de voyage.
- Déclin de l'unité Technology and Marketing Services (marketing par email, monitoring, analytics, commerce électronique et services associés), avec des revenus en baisse de 12 %, reflétant la résistance des activités à forte intensité technologique dans un marché en forte baisse.
- Stabilité de la division Digital Media Trading (activités d'achat et de vente de médias, marketing programmatique, marketing de contenu et affiliation) avec un chiffre d'affaires en baisse de 1 %, en grande partie grâce à la bonne performance aux États-Unis, malgré une exposition importante au secteur du tourisme et à la sous-performance des activités de React2Media, qui n'ont pas pu être relancées dans le contexte de la crise résultant de la COVID 19.

En raison de la pandémie, le Groupe n'a pas modifié de manière significative la stratégie de gestion des risques décrite dans la note 11 des présents états financiers consolidés.

Concessions de location

Le Groupe a négocié des réductions locatives avec ses bailleurs pour la majorité de ses baux en raison de l'impact sévère de la pandémie COVID-19 au cours de l'année. Le Groupe a comptabilisé ces concessions conformément au traitement décrit dans la consultation de l'ICAC de février 2021 « Sur le traitement comptable des réductions de loyer convenues dans un contrat de location simple de locaux commerciaux en raison de mesures extraordinaires adoptées par le gouvernement pour faire face aux effets de la crise sanitaire COVID-19 ».

De même, l'effet du télétravail a entraîné la non-utilisation de certains espaces de bureaux, ce qui a permis des résiliations et des économies de coûts de location.

En raison de ce traitement, le Groupe a comptabilisé une charge inférieure au cours des mois pour refléter les changements dans les paiements de location découlant des concessions de location relatives à COVID-19.

Aides gouvernementales

En réponse à la pandémie causée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement espagnol a approuvé une série de mesures auxquelles le Groupe avait droit, énoncées dans le décret-loi royal 9/2020, du 27 mars, sur la suspension des contrats de travail.

Le Groupe a fait usage de l'une des mesures approuvées par le règlement susmentionné et, en particulier, la quasi-totalité des employés du Groupe et de la Société ont été inscrits à leurs ERTE respectifs du 1er mai au 31 décembre. Ce ERTE a, en moyenne, entraîné une réduction de 20 % des heures de travail, avec les économies de coûts salariaux qui en découlent.

Cependant, l'entreprise a complété le salaire de tous les travailleurs partiellement de mai à octobre (les deux inclus), ainsi que 100 % du salaire d'octobre à décembre 2020.

D'autre part, le Décret-loi Royal 8/2020 du 17 mars a approuvé, dans son article 29, une ligne de garanties de l'État d'un montant maximal de 100 000 millions d'euros, du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique, pour faciliter le maintien de l'emploi et atténuer les effets économiques de la crise sanitaire. Les garanties seraient accordées aux financements octroyés par les institutions financières afin de faciliter l'accès au crédit et aux liquidités des entreprises et des indépendants pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie.

Les accords du Conseil des ministres du 24 mars, 10 avril, 5 mai, 19 mai et 16 juin 2020 établissent l'activation des tranches de la ligne de financement, qui sont réparties comme suit :

- PME et indépendants : 67 500 millions d'euros
- Entreprises non-PME : 25 milliards d'euros
- Secteur du tourisme et activités connexes : 2 500 millions d'euros pour les indépendants et les PME.
- Acquisition ou location ou crédit-bail de véhicules automobiles de transport routier à usage professionnel : 500 millions d'euros pour les indépendants et les entreprises.

Cette ligne de garanties de l'État pour les entreprises et les travailleurs indépendants du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique est gérée par l'Institut de crédit officiel par le biais des institutions financières qui accordent des financements aux entreprises et aux travailleurs indépendants pour atténuer les effets économiques de la pandémie, en aidant la liquidité et en couvrant les besoins en fonds de roulement des travailleurs indépendants, des PME et des entreprises, afin de maintenir l'activité productive et l'emploi. Les entreprises peuvent avoir accès à ces garanties par l'intermédiaire de leurs institutions financières, en formalisant de nouvelles opérations de financement ou en renouvelant des opérations existantes.

Le Groupe a pu accéder à ce financement auprès de l'Instituto de Crédito Oficial (Institut de Crédit Officiel), garanti par les garanties correspondantes de l'État, comme suit :

- Prêts ICO : Liste des prêts ICO obtenus auprès de différentes institutions financières Prêts ICO :

Groupe	Produit	Montant
Rebold	Prêt ICO	100 000
Rebold	Prêt ICO	500 000
Rebold	Prêt ICO	1 000 000
Rebold	Prêt ICO	2 000 000
Rebold	Prêt ICO	2 000 000
Antevenio	Prêt ICO	500 000
Antevenio	Prêt ICO	750 000

- Lignes de crédit ICO : Liste des polices de crédit ICO obtenues auprès de différentes institutions financières :

Groupe	Produit	Montant
Rebold	Police ICO	300 000
Rebold	Police ICO	150 000
Rebold	Police ICO	300 000
Rebold	Police ICO	150 000
Rebold	Police ICO	500 000
Antevenio	Police ICO	500 000

- Paycheck Protection Program (« PPP ») loan

Les sociétés Digilant INC et React2Media ont reçu des prêts de la Banque du Congrès pour un montant de 1,226 million d'euros et 247 000 euros respectivement dans le cadre du Programme de protection des salaires (« PPP »), établi par la Loi sur le secours économique, l'assistance et la sécurité envers le coronavirus

Les prêts ICO formalisés ont un délai de grâce compris entre 12 et 24 mois. Ceux relatifs à 12 mois sont en cours d'évaluation pour la possibilité de profiter du report de l'échéance initiale des garanties de l'Institut de crédit officiel, approuvé par la résolution du 25 novembre 2020 du Secrétaire d'État à l'Économie et au Soutien aux entreprises. Bien qu'aucune information supplémentaire ne soit disponible à ce stade sur le délai de grâce final et le coût financier plus élevé impliqué, le coût financier plus élevé ne devrait pas être significatif.

Toutes ces mesures adoptées par le Groupe ont amené les administrateurs de la Société mère à conclure qu'il n'existe pas d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause sa capacité à poursuivre son activité.

b) Image fidèle

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ci-joints ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés dont se compose le groupe, et sont présentés selon les dispositions des NIIF EU (normes internationales d'information financière) et de la législation espagnole applicable en matière comptable, de manière à ce qu'ils montrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des changements sur le patrimoine et des flux de trésorerie obtenus par le groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les comptes annuels consolidés formulés par les administrateurs de la Société mère seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société mère, et l'on estime qu'ils seront adoptés sans aucune modification.

c) Aspects critiques de l'évaluation et de l'estimation de l'incertitude

Nous avons utilisé dans l'élaboration des comptes annuels consolidés ci-joints conformément aux NIIF-EU, des estimations et des hypothèses réalisées par les administrateurs de la Société mère pour évaluer certains des actifs, passifs, recettes, frais et engagements qui y sont enregistrés. Ceux ayant un impact plus significatif sur les comptes annuels consolidés sont traités dans les différentes sections du présent document :

- La durée de vie des actifs corporels et incorporels (notes 4f et 4g). La détermination des durées de vie utile demande des estimations par rapport à l'évolution technologique attendue et les utilisations alternatives des actifs. Les hypothèses par rapport au cadre technologique et à son développement futur demandent un degré significatif de jugement, dans la mesure où le moment et la nature des futurs changements technologiques sont difficiles à prévoir.
- L'évaluation d'éventuelles pertes par dépréciation des fonds de commerce (note 4h et 4i). La détermination du besoin d'enregistrer une perte par dépréciation implique la réalisation d'estimations qui incluent, entre autres, l'analyse des causes de l'éventuelle dépréciation de la valeur, ainsi que le moment et le montant attendu de celle-ci. Des vérifications annuelles de la dépréciation de la valeur dans les principales unités génératrices de trésorerie sont effectuées, basées sur les flux de trésorerie futurs ajustés au risque et minorés aux taux d'intérêt appropriés. Les hypothèses clés utilisées sont indiquées sur la note 5. Les hypothèses relatives aux flux de trésoreries futurs ajustés au risque et aux types de réduction sont basées sur les prévisions d'affaires et, par conséquent, sont par nature subjectives. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs résultats du Groupe. Dans la mesure où cela a été considéré significatif, nous avons révélé une analyse de sensibilité pour l'effet des changements dans ces hypothèses et l'effet sur la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGE).
- La valeur raisonnable de certains instruments financiers et leur éventuelle dépréciation (note 4k et 4w).
- Le calcul des provisions, ainsi que la probabilité d'occurrence et le montant des passifs indéterminés ou contingents (note 4o).
- Les prévisions de futurs bénéfices imposables qui rendent probable l'application d'impôts différés actifs (note 4m). Le Groupe évalue la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur la base d'estimations de résultats futurs du groupe fiscal. Cette recouvrabilité dépend en définitive de la capacité du groupe fiscal à générer des bénéfices imposables tout au long de la période au cours de laquelle les actifs d'impôts différés sont déductibles. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs bénéfices imposables du Groupe. L'analyse tient compte du calendrier prévu de reprise de passifs d'impôts différés.
- La détermination de la juste valeur à la date d'acquisition d'actifs, de passifs et de passifs contingents, acquis dans les combinaisons d'affaires (note 4u).

- Le calcul de l'estimation pour pertes de crédit attendues relatives aux dettes commerciales et actifs du contrat : cas de figure clés pour déterminer le taux de perte moyen pondéré ;

Ces estimations ont été réalisées sur la base des meilleures informations disponibles à la date d'élaboration de ces comptes annuels consolidés, de l'expérience historique et d'autres facteurs jugés importants en cette période. Cependant, les résultats finaux pourraient différer desdites estimations. Tout événement futur non connu au moment où ces estimations sont portées pourrait donner lieu à des modifications (à la hausse ou à la baisse), ce qui se ferait, le cas échéant, de manière prospective.

L'apparition de la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements des pays du monde entier pour atténuer la propagation de la pandémie ont eu un impact significatif sur le Groupe. Ces mesures ont obligé les administrateurs de la Société mère à prendre en compte cet impact dans toutes les estimations identifiées ci-dessus sur la base du scénario le plus probable auquel le Groupe sera confronté à court terme dans le futur.

Le Groupe a conclu qu'il n'existe pas d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause sa capacité à poursuivre son activité.

d) Classement des postes courants et non courants

Pour le classement des postes courants, un délai maximum d'un an a été considéré à partir de la date des présents comptes annuels consolidés.

e) Correction d'erreurs

Il n'y a pas eu de correction d'erreur au 31 décembre 2020.

f) Comparaison de l'information

Les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentent des chiffres comparatifs pour 2019, qui faisaient partie des états financiers consolidés de l'exercice financier de 2019 approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la société mère le 1er juillet 2020, qui ont également été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

L'inclusion dans les comptes annuels consolidés de 2020 du sous-groupe Rebold, comme indiqué à la note 1.2, doit être prise en considération lors de la comparaison entre les exercices

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION

Bénéfice/perte de base par action

On calcule le bénéfice/perte de base par action en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société mère par le nombre moyen pondéré des actions en circulation pendant l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen d'actions propres maintenues au long dudit exercice.

Bénéfice/perte dilué par action

On détermine le bénéfice/perte dilué par action d'une manière similaire au calcul du bénéfice/perte de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré des options sur des actions, des warrants ou des dettes convertibles.

Le calcul du bénéfice/perte par action est montré ensuite :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de l'exercice	(3 930 458)	(1 573 277)
Nb. moyen pondéré d'actions en circulation	14 891 262	4 207 495
Bénéfice/Perte de base par nombre moyen pondéré d'actions	(0,26)	(0,37)

Au cours des périodes présentées, le Groupe n'a pas effectué d'opérations entraînant une dilution et, par conséquent, le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

La proposition de répartition du résultat obtenu par la société mère pour l'exercice 2020, rédigée par le Conseil d'administration de celle-ci, afin d'être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, est indiquée ci-dessous :

Base de partage

Pertes et profits (perte)	(5 172 390)
Total	<u>(5 172 390)</u>

Application

Résultats négatifs d'exercices antérieurs	(5 172 390)
Total	<u>(5 172 390)</u>

La répartition du bénéfice obtenu au 31 décembre 2019 par la Société mère approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 1er juillet 2020 a été la suivante :

Base de la répartition

=====

Pertes et profits (bénéfice)	1 351 918
Total	1 351 918
Application	
Réserves volontaires	1 351 918
Total	1 351 918

Distribution de dividendes

En date du 19 juin 2019, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la distribution d'un dividende de 1 262 248,50 euros, correspondants à 0,30 euro par action, à la charge des résultats de l'exercice 2018.

En 2020, aucun dividende n'a été distribué à des sociétés hors du périmètre de consolidation.

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article 47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « *les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes* ».

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a bénéficié de certaines subventions en raison de la pandémie de covid19 : Les ERTES dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les principales normes d'évaluation utilisées par le groupe dans l'élaboration des comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été les suivantes :

a) Procédé de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent la Société mère et toutes les sociétés contrôlées sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Les sociétés contrôlées sont les entités sur lesquelles la Société mère ou l'une de ses sociétés contrôlées détiennent le contrôle. Le contrôle est déterminé à travers :

- Pouvoir sur la société participée,
- Exposition à, ou existence de droits sur, retours variables qui sont le résultat de son rapport avec l'entreprise participée et,
- La possibilité d'utiliser son pouvoir sur l'entreprise participée pour modifier la quantité desdits retours.

Les sociétés contrôlées sont consolidées même quand elles auront été acquises dans le but d'en disposer.

Les soldes, les transactions et les pertes et profits réalisés entre les compagnies du groupe faisant partie des opérations poursuivies, sont éliminés lors du processus de consolidation. Les transactions entre les opérations continues et interrompues que nous espérons qu'elles continuent après la vente ne sont pas éliminées des opérations continues dans le but de présenter les opérations continues de manière consistante avec les opérations commerciales que ces dernières réalisent.

Les entreprises associées, qui sont des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais pas de contrôle, et les entités contrôlées conjointement (« joint-ventures »), dans lesquelles les sociétés ont droit aux actifs nets de l'accord contractuel, ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque ces investissements remplissent les conditions pour être classés comme détenus en vue de la vente.

Les bénéfices ou pertes dérivés des transactions entre des entreprises du Groupe et associées ou des entités contrôlées conjointement, ont été éliminés conformément au pourcentage de participation du Groupe dans lesdites sociétés. Si la part du Groupe dans les pertes d'une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dépasse sa participation dans l'entité, le Groupe comptabilise une provision pour sa part des pertes encourues au-delà de cette participation. La participation dans une entité mise en équivalence est la valeur comptable de la participation, ainsi que des autres intérêts non courants qui, en substance, font partie de l'investissement net dans cette entité.

Quand le contrôle d'une filiale se perd comme résultat d'une transaction, événement ou toute autre circonstance, le Groupe raye tous les actifs, passifs et participations non dominantes pour leur valeur comptable et reconnaît la valeur raisonnable de la contreprestation reçue. Les intérêts retenus dans l'ancienne filiale sont enregistrés pour leur valeur raisonnable à la date où le contrôle s'est perdu. La différence résultante est

enregistrée comme un profit ou comme une perte dans l'état du résultat global dans l'épigraphe « Autres revenus (frais) ».

Les comptes annuels des sociétés contrôlées, associées et entités contrôlées conjointement se rapportent à l'exercice économique clos à la même date que les comptes annuels individuels de la Société mère, et qui ont été préparés en appliquant des politiques comptables (IFRS-UE) homogènes.

Perte de contrôle (NIIF 10)

Une société de contrôle peut perdre le contrôle d'une société contrôlée dans le cadre de deux ou plusieurs arrangements (transactions). Cependant, il arrive que les circonstances indiquent que des accords multiples doivent être comptabilisés comme une seule transaction. Pour déterminer s'il convient de comptabiliser les accords comme une transaction unique, la société mère doit prendre en compte toutes les conditions des accords et leurs effets économiques. La présence d'un ou plusieurs des facteurs suivants indique qu'une société mère doit comptabiliser les accords multiples comme une seule transaction :

- (a) Ils sont atteints en même temps ou l'un en fonction de l'autre.
- (b) Ils font partie d'une transaction unique destinée à obtenir un effet commercial global.
- (c) La matérialisation d'un accord dépend de la survenance d'au moins un des autres accords.
- (d) Un accord n'est pas économiquement justifié sur une base individuelle mais est économiquement justifié lorsqu'il est considéré avec d'autres accords.

Si une société mère perd le contrôle d'une société contrôlée :

a) Elle devra être décomptabilisée dans les comptes :

- Les actifs (y compris le fonds de commerce) et les passifs de la société contrôlée à leur valeur comptable à la date de la perte de contrôle.
- La valeur comptable de toutes les participations ne donnant pas le contrôle dans l'ancienne société contrôlée à la date de la perte de contrôle (y compris toutes les composantes des autres éléments du résultat global qui leur sont attribuables).

b) Elle reconnaîtra :

- La juste valeur de la contrepartie reçue, le cas échéant, pour la transaction, l'événement ou les circonstances donnant lieu à la perte de contrôle.
- Si l'opération, l'événement ou les circonstances donnant lieu à la perte de contrôle impliquent une distribution d'actions de la société contrôlée aux propriétaires en leur qualité de propriétaires, cette distribution ; et
- Elle devra comptabiliser l'investissement conservé dans l'ancienne société contrôlée à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

c) Reclasse en résultat, ou transférer directement en résultats non distribués si d'autres NIIF l'imposent, les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global relatifs à la société contrôlée.

- d) Elle devra comptabiliser toute différence qui en résulte comme un gain ou une perte dans le résultat attribuable à la société mère.

Si une société mère perd le contrôle d'une société contrôlée, elle doit comptabiliser tous les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette société contrôlée sur la même base que celle qui serait requise si la société mère avait cédé les actifs ou les passifs correspondants. Par conséquent, lors de la perte de contrôle d'une société contrôlée, si un profit ou une perte précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global aurait été reclassé en résultat lors de la cession des actifs ou des passifs liés, la société mère doit reclasser le profit ou la perte des capitaux propres en résultat (en tant qu'ajustement de reclassement). Si un écart de réévaluation précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global était transféré directement dans les résultats non distribués lors de la cession de l'actif, la société mère transfère l'écart de réévaluation directement dans les résultats non distribués lors de la perte de contrôle de la société contrôlée.

Au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de la Société mère ont considéré que, en raison de certains événements survenus au cours de l'exercice, il y avait une perte de contrôle de la société Acceso Panamá. L'impact de cette perte de contrôle s'est élevé à 426 896 euros, qui sont reflétés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Dépréciation et résultats de la perte d'influence notable des participations ».

b) Homogénéisation des postes

Les différents postes des comptes annuels individuels de chacune des sociétés du groupe ont fait l'objet de l'homogénéisation d'évaluation correspondante, en adaptant les critères appliqués à ceux utilisés par la Société mère (Antevenio, S.A.) pour ses propres comptes annuels, pour autant qu'ils aient exercé un effet significatif.

Pour les sociétés contrôlées qui étaient incluses dans le Groupe consolidé Antevenio pour l'année précédente, aucune homogénéisation temporelle n'a été requise, étant donné que la date de clôture pour la préparation des comptes annuels consolidés ci-joints est le 31 décembre de chaque année.

Toutefois, il convient de noter que, comme indiqué dans la note 1.2 des états financiers consolidés, les sociétés contrôlées incluses dans le sous-groupe Rebold au cours de l'exercice actuel le sont depuis la date de l'augmentation de capital de la Société mère décrite dans cette note, de sorte qu'il est important de préciser que le compte de résultat consolidé ne comprend que les opérations réalisées par toutes ces sociétés contrôlées au cours des quatre derniers mois de l'exercice.

c) Différence de première consolidation

La différence de première consolidation a été calculée comme la différence entre la valeur comptable de la participation au capital des sociétés contrôlées et la valeur de la quote-part des fonds propres consolidés de celles-ci à la date de la première consolidation.

Dans le cas d'une différence positive de consolidation, correspondant à un excédent entre le coût de l'investissement et la valeur comptable théorique attribuable de la société participée à la date de son incorporation au groupe, celle-ci est imputée directement et dans la mesure du possible aux éléments propres de la société contrôlée, sans dépasser la valeur marchande de ceux-ci. Si elle n'est pas imputable aux éléments propres, on la considère comme un fonds de commerce de consolidation et l'on procède annuellement au test de dépréciation d'usage (voir note 4i).

La différence négative de consolidation est portée sur le compte des résultats consolidé, et correspond à la différence négative entre la valeur comptable de la participation directe de la Société mère au capital de la société contrôlée, et la valeur de la quote-part des fonds propres de celle-ci, attribuable à cette participation à la date de la première consolidation.

d) Écarts de conversion

Les postes de l'État de situation financière consolidé et du Compte des résultats consolidé des sociétés comprises dans la consolidation dont la devise fonctionnelle est une autre que l'euro ont été convertis en euros en appliquant les critères suivants :

- Les actifs, passifs, recettes et dépenses (excepté les fonds propres) au taux de change à la clôture de chaque exercice
- Les postes du compte de résultat consolidé au taux de change moyen de l'exercice.
- Les fonds propres au taux de change historique.

Les différences résultantes de l'application de taux de change différents, suivant les critères précédents sont montrées à l'épigraphe « Différences de conversion » de l'État de la situation consolidé.

Économies hyperinflationnistes :

Sur la base des dispositions de la Norme comptable internationale (IAS) n° 21, les résultats et la situation financière d'une société dont la monnaie fonctionnelle soit celle correspondante à une économie hyperinflationniste seront convertis à une monnaie de présentation différente de la manière suivante :

- (a) Tous les montants (c'est-à-dire les actifs, les passifs, les postes des capitaux propres, les dépenses et les recettes, y compris également les chiffres comparatifs correspondants) seront convertis au taux de change à la date de clôture de l'État de la Situation Consolidé le plus récent, excepté lorsque les
- (b) Montants seront convertis à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste, dans lequel cas les chiffres comparatifs seront ceux qui auront été présentés comme montants courants de l'année en question, dans les États financiers de l'exercice précédent (autrement dit, ces montants ne seront pas ajustés en fonction des variations ultérieures survenues au niveau des prix ou dans les taux de change).

Lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité est celle d'une économie hyperinflationniste, l'entité doit retraiter ses états financiers avant d'appliquer la méthode de conversion décrite dans les paragraphes précédents, sauf pour les chiffres comparatifs en cas de conversion dans la monnaie d'une économie non hyperinflationniste. Lorsque l'économie en question cessera d'être hyperinflationniste et que la société cessera de retraiter ses États financiers, elle utilisera comme coûts historiques, pour les convertir à la monnaie de présentation, les montants retraités selon le niveau de prix à la date à laquelle la société cessa de réaliser ledit retraitement. Le Groupe a conclu que l'application de ce modèle n'est pas pertinente en ce qui concerne la société du Groupe domiciliée en Argentine et, par conséquent, les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'ont pas été retraités.

e) **Transactions entre sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation**

Comme un pas préalable à l'élaboration des comptes annuels consolidés, l'on a procédé à supprimer tous les soldes et transactions entre sociétés du groupe, ainsi qu'à supprimer les résultats obtenus entre ces sociétés suite auxdites transactions.

Les transactions entre les sociétés contrôlées du sous-groupe Rebold et les sociétés du groupe Antevenio entre le 1er janvier 2020 et le 31 août 2020 n'ont pas été éliminées, car elles ne font pas partie du groupe consolidé jusqu'à la date décrite à la note 1.2.

f) **Immobilisations incorporelles**

En règle générale, on enregistre les immobilisations incorporelles à condition qu'elles remplissent le critère d'identifiabilité ; elles sont évaluées au départ selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, ultérieurement diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes qu'elles aient subies par dépréciation. Les critères suivants sont appliqués en particulier :

Propriété industrielle

Il s'agit des dépenses en développement capitalisées pour lesquelles le brevet correspondant, ou similaire, a été obtenu, et notamment des coûts d'enregistrement et d'officialisation de la propriété intellectuelle ainsi que des coûts d'acquisition auprès de tiers des droits correspondants. Elles sont amorties de manière linéaire au cours de la durée de vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences pour les applications informatiques achetées auprès de tiers ou les programmes d'ordinateur réalisés de manière interne, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles sur la base des coûts encourus pour les acheter ou les concevoir, et pour les préparer avant leur utilisation.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourues au long de l'exercice seront enregistrés sur le Compte des résultats consolidé.

g) Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont évaluées selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes subies par dépréciation.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les coûts d'extension, de modernisation ou de mise à niveau qui se traduisent par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de la performance, ou par un prolongement de la vie utile des biens, sont comptabilisés comme un supplément du coût de ceux-ci. Les coûts de conservation et de maintenance sont chargés sur le Compte des résultats consolidé de l'exercice au long duquel ils ont lieu.

Le groupe amortit ses Immobilisations corporelles de manière linéaire. Les années de vie utile et les pourcentages d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Pourcentage Annuel	Années de vie utile estimées
Autres installations	20	5
Mobilier	10	10
Équipements pour le processus	33-18	3-6
Éléments de transport	25	4
Machinerie	20	5
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10

Les investissements engagés par le groupe dans des locaux loués, et qui ne sont pas séparables de l'actif loué, s'amortissent en fonction de leur vie utile qui sera soit la durée du contrat, y compris la période de renouvellement s'il y a lieu de croire que celui-ci aura lieu, soit la vie économique de l'actif (la plus courte des deux).

h) Fonds de commerce

Le fonds de commerce est uniquement enregistré lorsque sa valeur est mise en avant en vertu d'une acquisition onéreuse, dans le contexte d'un regroupement d'entreprises.

Le fonds de commerce est assigné à chacune des unités génératrices de trésorerie sur laquelle on espère que les bénéfices du regroupement d'entreprises retombent, en procédant, le cas échéant, à enregistrer la correction de valeur correspondante (voir note 4i).

Ultérieurement à la reconnaissance initiale, le fonds de commerce est évalué à son prix d'acquisition moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections de valeur par dépréciation reconnues.

Le fonds de commerce est amorti de manière linéaire sur dix ans. La durée de vie utile sera déterminée séparément pour chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle le fonds de commerce ait été assigné.

À la clôture de chaque exercice, nous analysons s'il existe des indices de dépréciation de valeur des unités génératrices de trésorerie auxquelles le fonds de commerce a été assigné et, si c'est le cas, nous vérifierons leur éventuelle dépréciation de valeur conformément aux indications de la note 4i). Les corrections de valeur par dépréciation reconnues dans le fonds de commerce ne font pas l'objet d'une reprise dans les exercices ultérieurs.

i) Dépréciation des immobilisations incorporelles et matérielles et du fonds de commerce de consolidation.

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux). Pour calculer la valeur récupérable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, la valeur d'usage est le critère utilisé par le Groupe.

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, le groupe évalue, à l'aide du « test de dépréciation » d'usage, si une immobilisation matérielle ou incorporelle à la vie utile indéfinie, ou éventuellement une unité génératrice de trésorerie, présente des signes d'une éventuelle dépréciation. On fait alors une estimation du prix récupérable et l'on procède aux corrections d'évaluation pertinentes. On entend par « unité génératrice de trésorerie » le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie qui sont en bonne mesure indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Le procédé implanté par la Direction du Groupe pour la détermination de la dépréciation est le suivant :

Pour évaluer la valeur d'usage, la Direction du Groupe élabore tous les ans pour chaque unité génératrice de liquidités, son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

D'autres variables ont une influence dans le calcul de la valeur récupérable :

- Le taux d'actualisation à appliquer, calculé à environ 10,6 %, en fonction de la zone géographique, les principales variables influençant son calcul étant le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.

- Le taux de croissance utilisé pour les flux de caisse a été appliqué en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique, situé autour des 2 %.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil d'administration de la Société mère.

À la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme décrit à la note 5, le fonds de commerce associé à l'unité génératrice de trésorerie React2Media, L.L.C. a été déprécié, car il est prévu que la société soit liquidée au cours de l'année à venir et le fonds de commerce associé à Antevenio Publicité, S.A.S.U. a été déprécié, car les prévisions futures des résultats de cette société ont changé.

Au cas où il faudrait reconnaître une dépréciation dans une unité génératrice de trésorerie à laquelle tout ou une partie d'un fonds de commerce aurait été assignée, on réduira d'abord la valeur comptable du fonds de commerce qui correspond à cette unité. Si la dépréciation dépasse le montant de celle-ci, on réduira en deuxième lieu, proportionnellement à sa valeur comptable, celle du reste des actifs de l'unité génératrice de trésorerie à concurrence de la plus élevée des valeurs suivantes : sa valeur raisonnable moins les frais de vente, sa valeur d'usage, ou zéro. La perte par dépréciation doit être enregistrée à la charge des résultats de l'exercice.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Ladite réversion d'une perte par dépréciation de valeur est reconnue comme un profit sur le Compte des résultats consolidé.

j) Locations et autres opérations similaires

Le groupe en tant que locataire

Pour tout nouveau contrat conclu à partir du 1er janvier 2019, le Groupe examine si un contrat est ou contient un bail. Un bail est défini comme « un contrat, ou une partie de contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif (l'actif sous-jacent) pendant une période de temps en échange d'une contrepartie ». Pour appliquer cette définition, le groupe évalue si le contrat répond à trois critères essentiels, à savoir :

- le contrat contient un actif identifié, qui est : soit explicitement identifié dans le contrat, soit implicitement spécifié lorsqu'il est identifié au moment où l'actif est mis à la disposition du Groupe.

- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation, en tenant compte de ses droits dans le cadre défini par le contrat.
- le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation. Le groupe évaluera s'il a le droit de diriger « comment et dans quel but » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation.

Évaluation et reconnaissance des baux en tant que locataire

Le Groupe reconnaîtra un actif pour droit d'usage et un passif locatif à la date initiale de la location. L'actif destiné au droit d'utilisation est évalué au coût, qui est défini par : la valeur d'acquisition initiale pour l'évaluation du passif au titre de la location ; les coûts directs initiaux encourus par le Groupe ; une estimation des coûts de démantèlement et de suppression de l'actif à la fin de la location ; et les paiements effectués avant le début de la location (nets de toute incitation reçue).

Le Groupe amortit les actifs du droit d'utilisation à partir de la date de début du bail jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'actif du droit d'utilisation ou la fin de la durée du bail, selon la première éventualité. Le Groupe évalue également la dépréciation de la valeur de l'actif par droit d'utilisation lorsque de tels indicateurs existent.

À la date de début, le Groupe évalue le passif à la valeur actuelle des paiements de location en cours à cette date, actualisé en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou le taux débiteur progressif du Groupe.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation du passif de location consistent en : des paiements fixes (y compris en substance des paiements fixes) ; des paiements variables basés sur un indice ou un taux d'intérêt ; des montants attendus ; etc. payables en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et des paiements en vertu d'options dont l'exercice est raisonnablement certain.

Après l'évaluation initiale, le passif sera réduit pour les paiements effectués et augmenté pour les intérêts. Il sera remesuré pour refléter toute réévaluation ou modification, ou s'il y a des changements dans les paiements fixes dans la substance.

Lorsque le passif de location est réévalué, l'ajustement correspondant est reflété dans l'actif du droit d'utilisation, ou dans le résultat si l'actif du droit d'utilisation a déjà été réduit à zéro.

Le groupe a choisi de comptabiliser les baux à court terme et les baux d'actifs de faible valeur à l'aide de dossiers pratiques. Au lieu de comptabiliser un actif de droit d'utilisation et un passif de crédit-bail, les paiements correspondants sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du bail.

Dans l'état de la situation financière, les actifs relatifs aux droits d'utilisation ont été inclus dans les immobilisations corporelles et les passifs relatifs aux baux ont été inclus dans la partie « créiteurs et autres comptes à payer ».

L'impact issu de l'application de cette norme a généré, au 31 décembre 2020, la reconnaissance de :

-Un actif pour droit d'usage pour un montant brut de 1 347 775 euros, 1 615 858 euros en 2019 (inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » de l'État de situation financière consolidé).

-Un passif pour les obligations de paiement futures pour un montant total de 1 050 567 euros (1 112 963 euros en 2019) :

- Pour la tranche à long terme, il a été inscrit dans le poste du passif non courant « Autres dettes à long terme » pour un montant de 586 910 euros (639 460 euros en 2019).

- Pour la tranche à court terme, il a été inscrit dans le poste du passif courant « Autres passifs courants » pour un montant de 463 657 euros (473 403 euros en 2019).

-Une dépense pour l'amortissement de cet actif pour droit d'usage d'un montant de 490 087 euros (502 994 euros en 2019) dans le poste « Dotations aux amortissements des immobilisations » du compte de résultat consolidé.

-Une dépense financière pour la mise à jour du passif d'un montant de 14 743 euros (18 640 euros en 2019) dans le poste « Dépenses financières envers des tiers » du compte de résultat consolidé.

Ces engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux enregistrés concernent des baux maintenus par les sociétés du Groupe suivantes, détaillant son année de fin d'exécution obligatoire :

-Antevenio Publicidad, S.A.S.U. (2026) : loyer annulé en 2020

-Antevenio S.R.L.(2023)

-Antevenio México, S.A. de CV (2022)

-React2Media, L.L.C.(2020)

-Antevenio, S.A.(2020)

-Rebold Marketing and Communication, S.L.U. Madrid et Barcelona (2022 et 2025 respectivement).

Le groupe en tant que bailleur

La méthode comptable du Groupe en vertu de la NIIF 16 n'a pas changé par rapport à la période comparative. En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location dans la catégorie des contrats de location simple ou de crédits-bails.

Un contrat de location est classé comme un contrat de crédit-bail s'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et est classé comme un contrat de location simple s'il ne le fait pas.

k) Instruments financiers

k.1) Reconnaissance et radiation des comptes

Les actifs et les passifs financiers sont inscrits lorsque le Groupe devient une partie des dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont rayés des comptes lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et substantiellement tous les risques et bénéfices sont transférés. Un passif financier est rayé des comptes lorsqu'il s'éteint, est liquidé, annulé ou expire.

k.2) Classement et évaluation initiale des actifs financiers

À l'exception des comptes débiteurs qui ne contiennent pas de composant de financement significatif et qui sont estimés au prix de transaction conformément à la norme IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur ajustée selon les coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers autres que ceux désignés et effectifs en tant qu'instruments de couverture sont classés dans les catégories suivantes :

- Coût amorti.
- Juste valeur avec changements dans les résultats (FVTPL).
- Juste valeur à travers un autre résultat global (FVOCI).

Dans les périodes présentées, le Groupe ne possède aucun actif financier classé comme FVOCI.

Le classement est déterminé par :

- Le modèle d'affaires de la société pour la gestion de l'actif financier.
- Les caractéristiques du flux de trésorerie contractuel de l'actif financier.

Toutes les recettes et les dépenses liées aux actifs financiers inscrits dans le résultat de l'exercice sont présentées dans les dépenses financières, les revenus financiers ou autres postes financiers, excepté la dépréciation des comptes débiteurs, qui sont présentés dans d'autres dépenses.

k.3) Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers à coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils remplissent les conditions suivantes (et n'ont pas été désignés comme FVTPL) :

- Ils demeurent dans un modèle d'affaires dont l'objectif est de maintenir les actifs financiers et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels.
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de montant principal et d'intérêts sur le montant principal en attente de paiement.

À l'issue de la reconnaissance initiale, ils seront évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La remise n'est pas appliquée lorsque l'effet de la remise est insignifiant. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs commerciaux et la majorité des autres comptes débiteurs du Groupe sont inclus dans cette catégorie d'instruments financiers, ainsi que les obligations cotées auparavant classées comme maintenues jusqu'à leur expiration conformément à la norme IAS 39.

k.4) Dépréciation de la valeur des actifs financiers

Les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 utilisent plus d'informations prospectives pour reconnaître les pertes de crédit attendues - le modèle de perte de crédit attendue (ECL). Cela remplace le « modèle de pertes encourues » de l'IAS 39. Les instruments inclus dans la portée des nouvelles exigences incluaient des prêts et d'autres actifs financiers de type dette évalués au coût amorti et FVOCI, les comptes débiteurs commerciaux, les actifs contractuels reconnus et évalués selon la norme IFRS 15 et les engagements de prêt et autres contrats de garantie financière (pour l'émetteur) qui ne sont pas évalués à la juste valeur avec changements dans les résultats.

La reconnaissance des pertes pour crédits ne dépend plus du fait que le Groupe identifie en premier lieu un événement de perte pour crédits. En revanche, le Groupe tient compte d'un éventail plus large d'informations en évaluant le risque du crédit et en mesurant les pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables relatives à la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

En appliquant cette approche prospective, une distinction est faite entre :

- Les instruments financiers qui n'ont pas subi de dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale ou ayant un faible risque de crédit (« première phase »), et
- Les instruments financiers qui ont subi une dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (« deuxième phase »).

L'étape 3 couvrirait les actifs financiers qui présentent une évidence objective de dépréciation à la date de présentation.

Les « pertes attendues de crédit à 12 mois » sont reconnues dans la première catégorie, tandis que les « pertes attendues à vie » sont reconnues dans la deuxième. Les « pertes pour crédits » sont reconnues dans la deuxième catégorie.

Le calcul des pertes de crédit attendues est déterminé par le biais d'une estimation pondérée de la probabilité de pertes pour crédits tout au long de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Dettes commerciales et autres comptes débiteurs et actifs contractuels

Le Groupe utilise une approche simplifiée dans la comptabilisation des comptes de dettes commerciales et autres comptes débiteurs, ainsi que d'actifs contractuels, et enregistre le fonds de provision pour les pertes en tant que pertes de crédit attendues à vie. Il s'agit des déficits attendus dans les flux de trésorerie contractuels, en tenant compte du potentiel de non-respect à tout moment au cours de la durée de vie de l'instrument financier. Pour le calcul, le Groupe utilise son expérience historique, les indicateurs externes et l'information prospective pour calculer les pertes de crédit attendues en utilisant une matrice des provisions.

Le Groupe évalue de manière collective la dépréciation des comptes débiteurs commerciaux, étant donné qu'ils possèdent des caractéristiques de risque de crédit communes et ont été regroupés en fonction des jours de retard dans le paiement.

k.5) Classement et évaluation des passifs financiers

Étant donné que la comptabilisation des passifs financiers reste en grande mesure la même selon la norme IFRS 9 par rapport à la norme IAS 39, les passifs financiers du Groupe n'ont pas été affectés par l'adoption de l'IFRS 9. Toutefois, par souci d'exhaustivité, la politique comptable est indiquée ci-après.

Les passifs financiers du Groupe incluent la dette financière, les créances commerciales et autres comptes débiteurs.

Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, et, le cas échéant, sont ajustés selon les coûts de transaction, à moins que le Groupe ait désigné un passif financier à une juste valeur avec des changements dans les résultats.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, excepté les dérivés et les passifs financiers désignés dans FVTPL, qui sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur avec les pertes ou les profits reconnus sur le résultat de l'exercice.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les changements de la juste valeur d'un instrument portés au résultat de l'exercice sont inclus dans les coûts ou les revenus financiers.

l) Monnaie étrangère

Les postes compris dans les comptes annuels consolidés de chacune des sociétés du Groupe sont évaluées dans les devises fonctionnelles respectives de celles-ci. Les comptes annuels consolidés sont présentés en euros, ceux-ci étant la devise fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

Les sociétés qui composent le groupe enregistrent dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle réalisées au cours de l'exercice, selon les taux de change en vigueur aux dates des opérations.
- Les soldes des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle (trésorerie et postes transformables en liquide sans perte de valeur), selon les taux de change à la clôture de l'exercice.
- Les soldes des actifs et des passifs non monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle, selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes en provenance de ces registres sont inclus sur le Compte de résultats consolidé.

m) Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées jusqu'à l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 12), et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation des Sociétés du Groupe Antevenio à celles applicables a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que sociétés dépendantes du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

On calcule la charge de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice en question en additionnant l'impôt courant, obtenu par application du taux d'imposition pertinent à l'assiette imposable de l'exercice moins les abattements et les bonifications, et les variations subies pendant ledit exercice par les actifs et les passifs en raison d'impôts différés enregistrés. Il est reconnu sur le Compte de résultats consolidé, excepté quand cela correspond à des transactions qui sont enregistrées directement sur le patrimoine net, auquel cas, l'impôt correspondant est également enregistré sur le patrimoine net.

Les impôts différés sont enregistrés pour les différences temporaires existantes à la date de l'état de situation financière consolidée entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables. On considère comme la base fiscale d'un élément du capital propre le

montant attribué à cet élément à des fins fiscales. L'effet des impôts par rapport aux différences temporaires est inclus dans les postes correspondants de « Actifs pour impôt différé » et « Passifs pour impôt différé » de l'état de situation financière consolidé.

Le groupe reconnaît un passif par impôt différé pour tous les écarts temporels imposables sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

Le Groupe reconnaît les actifs pour impôt différé pour tous les écarts temporaires déductibles dans la mesure où il résulterait probable que le Groupe fiscal dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant la récupération de ces actifs, sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

À la clôture de chaque exercice, le groupe évalue les actifs par impôts différés reconnus, et ceux qui ne l'ont pas été précédemment. Sur la base de ladite évaluation, nous procédons à rayer un actif reconnu précédemment s'il n'est plus probable de le récupérer, ou s'il est pertinent d'enregistrer tout actif pour impôt différé non reconnu précédemment pourvu qu'il soit probable que la Société dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant de les appliquer.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise, selon la réglementation en vigueur adoptée et conformément à la manière dont on entend raisonnablement récupérer ou payer l'actif ou le passif par impôt différé.

Les actifs et les passifs par impôt différé ne s'actualisent pas. Ils sont classés comme actifs et passifs non courants, indépendamment de la date de réalisation ou de liquidation attendue.

Étant donné que le groupe consolidé appartient à un groupe fiscal, les montants résultants à payer/encaisser pour l'Impôt sur les Sociétés de l'exercice ne seront pas liquidés avec les administrations publiques mais avec la société dominante du groupe fiscal auquel il appartient.

n) Recettes et dépenses

La norme IFRS 15 établit que les revenus sont reconnus de sorte qu'ils représentent la transmission de biens et de services engagés avec des clients pour un montant reflétant la contreprestation à laquelle le Groupe espère avoir droit en échange de ces biens et services. Les revenus sont reconnus quand le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Conformément aux nouveaux critères, lors de la reconnaissance des revenus, un modèle de cinq étapes doit être appliqué pour déterminer le moment où ces derniers doivent être reconnus, ainsi que leur montant :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations d'exécution dans le contrat

- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Assigner le prix de la transaction entre les obligations du contrat
- Étape 5 : Reconnaître les revenus au fur et à mesure que les obligations du contrat sont remplies

Ce nouveau modèle indique que les revenus doivent être reconnus lorsque (ou à mesure que) une société cède le contrôle des biens ou des services à un client, pour le montant que la société estime être en droit de recevoir. En fonction de certains critères remplis, les revenus peuvent être reconnus soit au cours d'une période de temps, de sorte à refléter l'exécution de la part de la société de l'obligation contractuelle, soit à un moment déterminé, lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le prix total de transaction d'un contrat est réparti entre les différentes obligations d'exécution sur la base de leurs prix de vente indépendants relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut toute somme perçue au nom de tiers.

Les recettes ordinaires sont inscrites à une période déterminée ou dans le temps, lorsque (ou à mesure que) la Société satisfait aux obligations d'exécution par le biais d'un transfert des biens ou des services promis à ses clients.

Le Groupe reconnaît les passifs pour contrats reçus par rapport aux obligations de rendement non satisfaites et présente ces montants comme d'autres passifs sur l'État de la situation financière. De manière similaire, si le Groupe satisfait à une obligation d'exécution avant de recevoir la contreprestation, le Groupe reconnaîtra un actif contractuel ou un crédit sur son État de la situation financière, selon qu'il existe d'autres aspects, outre dans le temps, nécessaires avant que la contreprestation soit exigible

D'autre part, la norme IFRS 15 exige la reconnaissance d'un actif pour les coûts qui soient incrémentaux, encouru pour la passation de contrats avec des clients, et qui seront vraisemblablement recouverts, en les amortissant de manière systématique sur le Compte de résultats consolidés, dans la même mesure où les revenus associés à cet actif. L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées en résultat lorsque le service est utilisé ou encouru.

Le groupe Antevenio se consacre principalement au commerce des médias numériques, et plus particulièrement à la performance et au brand marketing. Le Groupe a identifié les obligations de performance de cette activité principale, à savoir la réalisation des KPI fixés par le client, qui peuvent être mesurés en leads, clics, vues, etc. dans les différents médias utilisés. Le Groupe détermine le prix de ces obligations au moment où il définit les caractéristiques contractuelles de chaque contrat avec chaque client spécifique, en affectant le prix aux obligations de performance décrites ci-dessus. Ainsi, le Groupe comptabilise les revenus de chaque contrat lorsque ces obligations de performance sont remplies et que l'acceptation du client est obtenue. En outre, le crédit accordé par le Groupe à ses clients est basé sur leurs caractéristiques spécifiques et leur solvabilité.

o) Provisions et contingences

Dans l'élaboration des comptes annuels consolidés, les Administrateurs de la société mère font la distinction entre :

- n.1) Provisions : soldes créanciers couvrant les obligations actuelles dérivées d'évènements passés, dont l'annulation est probable qu'elle provoque une sortie de ressources, mais qui résultent indéterminés quant à leur montant et/ou moment d'annulation.
- n.2) Passifs contingents : éventuelles obligations surgies à conséquence d'évènements passés, dont la matérialisation future est conditionnée à ce qu'il ait lieu, ou pas, à un ou plusieurs évènements futurs indépendants de la volonté du Groupe.

Les comptes annuels consolidés recueillent toutes les provisions à l'égard desquelles nous estimons que la probabilité que nous ayons à satisfaire l'obligation est plus grande que le contraire, et elles sont enregistrées pour la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer à un tiers l'obligation. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels consolidés, mais ils figurent dans le rapport.

Les provisions sont chiffrées, à la clôture de l'exercice, à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire au règlement de l'obligation ou à son transfert à un tiers. L'on enregistre les ajustements issus de l'actualisation de ces provisions comme des dépenses financières, et ce à mesure que les droits sont constatés. S'il s'agit de provisions à échéance d'un an au plus, et que l'effet financier n'est pas significatif, aucune réduction n'est appliquée.

On ne déduit pas le montant de la dette de la compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de l'obligation : la compensation est inscrite comme un actif, s'il n'y a pas de doutes quant au recouvrement de ce remboursement.

p) Revenus différés

Les subventions de capital non remboursables, ainsi que les dons et les legs, sont évalués à la valeur raisonnable du montant octroyé ou du bien qui a été reçu. Initialement, ils sont enregistrés dans le poste « Revenus différés » du passif de l'État de Situation Consolidé et ils sont reconnus sur le Compte des résultats consolidé proportionnellement à la dépréciation subie au long de la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il ne s'agisse d'actifs non dépréciables, auquel cas ils seront imputés au résultat de l'exercice où l'aliénation ou la cessation de ces derniers se produirait.

Ces subventions à caractère remboursable sont enregistrées comme dettes à long ou à court terme (selon le délai de remboursement) transformables en subventions jusqu'à acquérir le statut de non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont portées au crédit du compte de résultats de l'exercice au moment de l'acquisition.

q) Éléments propres de nature environnementale

De par la nature de son activité, le groupe ne possède pas, parmi ses immobilisations corporelles, d'actifs significatifs destinés à réduire l'impact sur l'environnement ou à protéger ou améliorer ce dernier, et n'a pas reçu de subventions ni n'a encouru de frais, pendant l'exercice, destinés à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le groupe n'a pas non plus constitué de provisions pour couvrir des risques ou des dépenses au titre d'actions environnementales, car il estime qu'il ne saurait y avoir d'imprévus liés à la protection ou à l'amélioration de l'environnement.

r) Transactions entre les parties en rapport

Les opérations entre parties liées, indépendamment du degré d'étroitesse de leurs liens, sont comptabilisées conformément aux règles générales. Par conséquent, d'une manière générale, les éléments faisant l'objet de transactions sont comptabilisés au moment initial à leur valeur raisonnable. Si le prix convenu lors d'une opération diffère de la valeur raisonnable, l'écart est enregistré compte tenu de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

s) Paiements basés sur les instruments du patrimoine

Les biens ou les services reçus au cours de ces opérations sont comptabilisés comme des actifs ou des charges, selon leur nature au moment de leur acquisition et l'augmentation correspondante des capitaux propres, selon que la transaction est effectuée avec des instruments de capitaux propres, ou avec le passif correspondant, ou qu'elle est effectuée avec une somme basée sur la valeur de ceux-ci.

Les transactions avec des employés effectués avec des instruments de capitaux propres, pour les services réalisés tout comme pour l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, seront évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, référencée à la date de la décision de la cession.

Les plans d'options sur actions sont évalués à leur juste valeur (voir note 4w) à la date d'attribution initiale à l'aide d'une méthode de calcul financier généralement acceptée, qui tient compte, entre autres, du prix d'exercice de l'option, de la volatilité, de la durée d'exercice, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque.

La juste valeur estimée de ce passif financier est classée au Niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur (voir note 4w).

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultat, comme charge de personnel, est effectuée sur la base de son fait générateur durant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, excepté dans le cas des options accordées durant l'exercice 2016 qui ont été enregistrées, en suivant un critère de prudence, intégralement en tant que charge de personnel à la date initiale, avec contrepartie sur les capitaux propres et sans réaliser aucun type de réévaluation de sa valeur initiale. Étant

donné que la contrepartie de cette dépense est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments de capitaux propres »), il n'y a aucun effet aux capitaux propres d'Antevenio S.A. et ses sociétés dépendantes. Cependant, à la clôture de l'exercice, la Société dominante révisé ses estimations premières sur le nombre d'options qui seront réalisables selon ses attentes et elle comptabilise, s'il y a lieu, l'impact cette révision sur le compte de résultat avec la rectification correspondante des capitaux propres.

À la suite de ces exécutions décrites ci-dessus, le plan a été entièrement résilié au 31 décembre 2019.

t) Tableau des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie consolidé a été élaboré en utilisant la méthode indirecte et dans ce dernier il est utilisé les suivantes expressions avec la signification qui est indiquée ensuite :

- Activités d'exploitation : activités rapportant les recettes ordinaires du groupe, et autres activités ne pouvant être qualifiées d'activités d'investissement ou de financement.
- Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession d'actifs ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non compris dans la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.
- Activités de financement : activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

u) Regroupement d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont enregistrés pour leur valeur raisonnable, à condition que cette valeur raisonnable ait été analysée de manière assez fiable, hormis les exceptions suivantes :

- -Actifs non courants classés comme maintenus pour la vente : ils sont inscrits pour leur valeur raisonnable moins les coûts de vente.
- Actifs et passifs pour impôt différé : ils sont évalués pour la quantité que l'on prévoit de recouvrer ou payer, selon les taux d'intérêt qui soient applicables dans les exercices dans lesquels il soit prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, à partir de la norme en vigueur ou celle approuvée en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs pour impôt différé ne sont pas déduits.
- -Actifs et passifs associés à des régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, pour la valeur actuelle des rétributions engagées moins la valeur raisonnable des actifs des engagements avec lesquels les obligations seront liquidées.

- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut pas être effectuée en se référant à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un revenu sur le compte de résultats : l'écart négatif calculé a été déduit.
- Actifs reçus en tant qu'indemnité face à des imprévus et incertitudes : ils sont enregistrés et évalués de manière consistante avec l'élément à l'origine de l'imprévu ou l'incertitude.
- Droits réacquis reconnus en tant qu'immobilisation incorporelle : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à leur finalisation.
- Obligations classées en tant qu'imprévus : elles sont inscrites comme un passif pour la valeur raisonnable d'assumer lesdites obligations, à condition que ce passif soit une obligation présente issue de faits passés et que sa valeur raisonnable puisse être mesurée de manière assez fiable, même si la survenue d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour liquider l'obligation n'est pas probable.

L'excès, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés est inscrit comme un fonds de commerce.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés a été supérieur au coût du regroupement d'entreprises, cet excès aura été comptabilisé sur le compte de résultats comme un revenu. Avant d'inscrire ledit revenu, il a été à nouveau évalué si tant les actifs identifiables acquis et les passifs assumés que le coût du regroupement d'entreprises ont été identifiés et évalués.

Les passifs et les instruments du patrimoine émis en tant que coût du regroupement et les actifs identifiables acquis et les passifs assumés ont ensuite été comptabilisés conformément aux normes d'enregistrement et d'évaluation correspondantes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

v) Instruments du patrimoine propre (actions propres)

Les actions propres que le Groupe acquiert de la Société contrôlée sont enregistrées, à la moindre valeur du patrimoine net, pour la valeur de la contreprestation donnée en échange. Les résultats dérivés de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'amortissement des instruments du patrimoine propre sont reconnus directement sur le patrimoine net, sans qu'à aucun moment il ne soit enregistré de résultats sur le Compte de résultats consolidé.

w) Calcul de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers calculés à la juste valeur dans l'État de situation financière sont regroupés sur trois niveaux d'une hiérarchie de juste valeur. Les trois niveaux sont définis sur la base de l'observabilité des apports significatifs au calcul, comme indiqué ci-après :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour les actifs ou les passifs identiques

- Niveau 2 : apports autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : apports non observables pour l'actif ou le passif.

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en 2020 ou 2019.

NOTE 5. FONDS DE COMMERCE DE CONSOLIDATION

La ventilation du fonds de commerce de consolidation, selon les critères indiqués plus hauts, est la suivante :

	31/12/2019	(Dépréciation)/compensation de valeur	31/12/2020
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 461	-	276 461
Antevenio S.R.L.	3 686 847	-	3 686 847
Antevenio ESP, S.L.U.	81 027	-	81 027
Antevenio Publicidad S.A.R.L.	2 269 585	(2 269 585)	-
React2Media, L.L.C. (voir Note 25)	2 464 042	(2 464 042)	-
Foreseen Media, S.L. (voir Note 25)	109 509	-	109 509
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L (voir Note 25)	2 329 094	(517 969)	1 811 125
Blue Digital	-	472 563	472 563
Total coût	11 216 564	(4 779 033)	6 437 533

	31/12/2018	(Dépréciation)/compensation de valeur	31/12/2019
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 461	-	276 461
Antevenio S.R.L.	3 686 847	-	3 686 847
Antevenio ESP, S.L.U.	81 027	-	81 027
Antevenio Publicidad S.A.R.L.	2 269 585	-	2 269 585
React2Media, L.L.C. (voir Note 25)	3 905 134	(1 441 092)	2 464 042
Foreseen Media, S.L. (voir Note 25)	-	109 509	109 509
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L (voir Note 25)	-	2 329 094	2 329 094
Total coût	10 219 054	997 511	11 216 564

Chaque fonds de commerce est issu de l'acquisition de chacune des sociétés du groupe. Les Administrateurs ont défini chacune des sociétés comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Pour évaluer la valeur recouvrable, la Direction du Groupe élabore annuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur utilisée.

La valeur recouvrable du fonds de commerce de chaque société a été déterminée sur la base des estimations faites par la direction de leur valeur d'usage. Pour réaliser ces estimations, les flux de trésorerie de chaque société pour les cinq prochaines années ont été projetés et extrapolés en utilisant un taux de croissance déterminé par la direction. La valeur actuelle des flux de trésorerie attendus de chaque entreprise est déterminée en appliquant un taux WACC approprié qui reflète la situation actuelle de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de chaque entreprise.

Les hypothèses clés abordées dans ces projections de résultats et de flux de caisse et qui ont une influence dans le calcul de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Le taux d'escompte à appliquer, calculé autour de 10,6 %. Les principales variables qui influencent le calcul sont le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.
- Les estimations des flux de trésorerie ont été réalisées sur la base de rendements passés, par conséquent les cas de figure de la direction incluent des marges de bénéfices stables en tenant compte des investissements en cours.
- Un taux perpétuel d'environ 2 % reflétant la croissance moyenne à long terme de l'industrie.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Les tests de dépréciation, compte tenu de ces événements récents, ont abouti à une nouvelle réduction du fonds de commerce de certaines sociétés du groupe en 2020 à leur valeur recouvrable, comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Lors de la préparation des estimations effectuées pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les calculs de la valeur d'utilité et la sensibilité aux changements d'hypothèses, il a été tenu compte de l'impact que la crise sanitaire et économique provoquée par l'expansion mondiale de la COVID 19 peut avoir sur les principales hypothèses.

Plus précisément, les principales hypothèses utilisées et décrites ci-dessus ont été pondérées à la baisse, en tenant compte de la manière dont elles auraient été projetées, sans tenir compte du scénario de la crise sanitaire et économique susmentionnée, de telle sorte qu'elles ont été impactées comme décrit ci-dessous :

1. Marges brutes : Les marges brutes projetées ont été réduites, car nous avons pris en compte l'effet de la concurrence accrue et la diminution du revenu disponible des ménages, en tant qu'utilisateurs finaux, ce qui a un impact direct sur la réduction de nos marges brutes projetées dans chacune des branches d'activité.
2. Taux de croissance : En ce qui concerne cette variable, nous considérons que l'impact de la crise sanitaire affectera le marché de l'ensemble du groupe, provoquant une

diminution du taux de croissance en raison de l'augmentation de la concurrence et de la réduction des prix susmentionnée.

Enfin, afin de pondérer la sensibilité des estimations faites par la direction aux changements des principales hypothèses, différents scénarios ont été envisagés, augmentant et diminuant les taux utilisés dans les différentes hypothèses. Il a été décidé d'utiliser un scénario plus conservateur pour le calcul de la valeur d'utilité des actifs de chacune des branches d'activité, car il s'agit d'un scénario de plus grande certitude au niveau économique, sur la base des informations dont dispose la direction à la date de préparation de ces états financiers consolidés.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil d'administration de la Société mère.

À la date de préparation des comptes annuels consolidés, des situations ont été mises en évidence qui ont conduit à des changements dans les hypothèses et les conclusions du Groupe, comme suit :

- Au 31 décembre 2019, étant donné que les administrateurs avaient obtenu des informations supplémentaires sur la dépréciation de l'une des sociétés considérées comme une UGT, React2Media, L.L.C., la valeur de son fonds de commerce a été réajustée et l'effet a été comptabilisé dans le compte de résultat consolidé de l'exercice comme une charge d'un montant de 1,4 million enregistrée dans la rubrique « Dépréciation d'actifs » (voir note 5).
- Au 31 décembre 2020, le Groupe a déprécié la totalité du goodwill de consolidation (voir note 25) apporté par la société contrôlée React2Media, L.L.C. compte tenu du début de sa liquidation à la date du 20 décembre 2020, en vue des résultats obtenus ces dernières années suite à l'acquisition de cette société au cours des années précédentes. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé s'élève à 1 921 952 euros
- En outre, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce de consolidation apporté par la société contrôlée Antevenio Publicité, S.A.S.U. en raison du fait que les prévisions d'avenir faites pour cette société ont été modifiées. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé s'élève à 2 269 585 euros.
- En outre, le Groupe a révisé les estimations utilisées pour l'évaluation des options d'achat et de vente détaillées à la note 25 concernant la société contrôlée B2Market Place dans la période d'évaluation comptable provisoire envisagée par la réglementation, réajustant le montant du fonds de commerce de consolidation de 517 969 euros.

NOTE 6. IMMOBILISATION CORPORELLE

Les soldes et variations au long des exercices 2020 et 2019 des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

	01/01/2019	Inscriptions	Retraits	Transfert	31/12/2019	Inscriptions	Grands regroupements d'entreprises	Retraits	Transfert	31/12/2020
Coût :										
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	964 977,00	170 891,00	(7 344,00)	1 046,00	1 129 570,00	95 407,00	1 459 907,00	(119 362,00)	(4 657,00)	2 560 865,00
Droit d'usage	1615 858,00	-	-	-	1 615 858,00	232 913,00	835 307,00	(1 336 313,00)	-	1 347 765,00
	2 580 835,00	170 891,00	(7 344,00)	1 046,00	2 745 427,00	328 320,00	2295 214,00	(1 455 675,00)	(4 657,00)	3 908 630,00
Amortissement cumulé :										
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(692 171,00)	(92 950,00)	7 344,00	(7 700,00)	(785 477,00)	(167 316,00)	(1 304 779,00)	70 045,00	3 315,00	(2 184 212,00)
Droit d'usage	(502 994,00)	-	-	-	(502 994,00)	(490 087,00)	-	695 873,00	-	(297 208,00)
	(1 195 165,00)	(92 950,00)	7 344,00	(7 700,00)	(1 288 471,00)	(657 403,00)	(1 304 779,00)	765 918,00	3 315,00	(2 481 420,00)
Dépréciation :										
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(6 580,00)	-	6 580,00	-	-	-	-	-	-	-
	(6 580,00)	-	6 580,00	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles, net	1 379 090,00	77 941,00	6 580,00	(6 654,00)	1 456 956,00	(329 083,00)	990 435,00	(689 757,00)	(1 342,00)	1 427 210,00

Les ajouts en 2020 concernent principalement le regroupement d'entreprises de Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (voir notes 1 et 25).

Le montant de l'actif pour le droit d'usage au 31 décembre 2020 s'élève à 1 347 775,35 euros avec une charge d'amortissement de 490 086,80 euros. Le solde enregistré se réfère aux contrats de location contractés par le Groupe et qui doivent être capitalisés selon la norme NIIF 16.

Les tests de dépréciation relatifs à ce droit d'usage, compte tenu de ces événements récents, n'ont pas donné lieu à des dépréciations dans le groupe.

Lors de la préparation des estimations effectuées pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les calculs de la valeur d'utilité et la sensibilité aux changements d'hypothèses, il a été tenu compte de l'impact que la crise sanitaire et économique provoquée par l'expansion mondiale de la COVID 19 peut avoir sur les principales hypothèses.

Plus précisément, les principales hypothèses utilisées et décrites ci-dessus ont été pondérées à la baisse, en tenant compte de la manière dont elles auraient été projetées, sans tenir compte du

scénario de la crise sanitaire et économique susmentionnée, de telle sorte qu'elles ont été impactées comme décrit ci-dessous :

1. Marges brutes : Les marges brutes projetées ont été réduites, car nous avons pris en compte l'effet de la concurrence accrue et la diminution du revenu disponible des ménages, en tant qu'utilisateurs finaux, ce qui a un impact direct sur la réduction de nos marges brutes projetées dans chacune des branches d'activité.
2. Taux de croissance : En ce qui concerne cette variable, nous considérons que l'impact de la crise sanitaire affectera le marché de l'ensemble du groupe, provoquant une diminution du taux de croissance en raison de l'augmentation de la concurrence et de la réduction des prix susmentionnée.

Enfin, afin de pondérer la sensibilité des estimations faites par la direction aux changements des principales hypothèses, différents scénarios ont été envisagés, augmentant et diminuant les taux utilisés dans les différentes hypothèses. Il a été décidé d'utiliser un scénario plus conservateur pour le calcul de la valeur d'utilité des actifs de chacune des branches d'activité, car il s'agit d'un scénario de plus grande certitude au niveau économique, sur la base des informations dont dispose la direction à la date de préparation de ces états financiers consolidés.

Les ajouts en 2019 concernaient principalement l'actif de droit d'utilisation enregistré sur la base de l'adoption anticipée de la nouvelle norme internationale d'information financière n°16, comme détaillé dans la note 2, l'actif de droit d'utilisation s'élevant à 1 615 858 euros, et reflétait également une charge d'amortissement de 502 994 euros.

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	633 021	510 969
	633 021	510 969

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe se trouve assujettie à l'exploitation et elles sont dument assurées et pas assujetties à aucune sorte de taxation.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles situés en dehors du territoire espagnol s'élève à 151 196 euros au 31 décembre 2020 (150 233 euros au 31 décembre 2019).

Aux 31 décembre 2020 et 2019 il n'y a pas d'engagements d'achat fermes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La politique du Groupe est celle de formaliser des polices d'assurance pour couvrir les éventuels risques auxquels sont assujettis les différents éléments de ses immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2020 et 2019, les biens de la Société sont assurés par une police d'assurance. Les administrateurs du Groupe considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les soldes et les variations durant l'exercice 2020 et l'exercice 2019 des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction d'évaluation sont les suivants :

	01/01/2019	Inscriptions	Inscriptions liées à des combinaisons d'affaires (note 27)	Retraits	31/12/2019	Inscriptions	Inscriptions liées à des combinaisons d'affaires (note 27)	Retraits	31/12/2020
Coût :									
Propriété industrielle	61 074				61 074		29 104		90 178
Applications informatiques	4 106 609	608 665	(4 930)	5 363	4 715 708	289 714	522 030		5 527 452
Fonds de commerce	-	-	-	-	-		671 560		671 560
	4 167 683	608 665	(4 930)	5 363	4 776 782	289 714	1 222 695		6 289 191
Amortissement cumulé :									
Propriété industrielle	(61 075)				(61 075)		(22 980)		(84 055)
Applications informatiques	(3 402 700)	(132 909)	(2 119)	(2 707)	(3 540 436)	(100 143)	(380 221)		(4 020 799)
	(3 463 775)	(132 909)	(2 119)	(2 707)	(3 601 511)	(100 143)	(403 201)		(4 104 855)
Dépréciation :									
Applications informatiques	(261 557)	-	-	-	(261 557)	-	-	-	(261 557)
	(261 557)	-	-	-	(261 557)	-	-	-	(261 557)
Immobilisations incorporelles, Net	442 351	475 756	(7 049)	2 656	913 714	189 572	819 494	-	1 922 779

Les principaux ajouts en 2020 concernent les logiciels informatiques et le fonds de commerce du portefeuille de clients apporté par Rebold Marketing and Communication S.L.U. et Digilant USA pour Anagram.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations incorporelles situés en dehors du territoire espagnol s'élève à 530 803 euros au 31 décembre 2020 (231 583 euros au 31 décembre 2019).

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Propriété industrielle	83 934	61 074
Applications informatiques	2 467 275	2 282 230
	2 551 209	2 343 304

NOTE 8. BAUX

La charge aux résultats des exercices 2020 et 2019, au titre de bail, s'est élevée à 248 428 euros et 155 432 euros, respectivement (voir note 17 d).

Les engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux opérationnels non annulables ont été inscrits par le Groupe sur la base de l'adoption anticipée de la nouvelle IFRS 16, comme détaillé sur la note 2 (voir notes 7 et 10.1).

Les principales locations correspondent aux bureaux situés Calle Marqués de Riscal 11, Madrid et dans une moindre mesure aux locations de bureaux situés en Italie, en France, au Mexique et aux USA. Les baux des bureaux de Rebold Marketing and Communication, S.L.U et Digilant INC sont ajoutés.

Conformément à la norme NIIF 16, sauf dans les cas où il serait décidé d'appliquer les exemptions d'expédients pratiques énoncées à la note 2, le locataire devra :

-Reconnaître un passif financier équivalent à la valeur actuelle des paiements fixes à réaliser pendant la durée de la location ;

-Reconnaître sur l'État de la Situation Consolidé un actif pour droit d'usage de l'actif correspondant, qui sera évalué en prenant comme référence le montant du passif financier associé, auquel seront ajoutés les frais directs encourus pour passer le contrat, les paiements anticipés réalisés, ainsi que les coûts de démantèlement futurs.

À la date de présentation de ces Comptes Annuels Consolidés, le Groupe a adopté cette norme. Au 31 décembre 2020, l'impact de l'application de cette législation a conduit à la reconnaissance des contrats de location suivants, qui sont ventilés ci-dessous :

	ACTIF	Amortissement 2020	Amortissement cumulé 2020	Passifs financiers	Charges d'intérêts	Frais de location		
Antevenio Publicidad, S.A.S.U.	-	53 974	-	-	-	5 374	-	59 348
Antevenio S.R.L.	279 545	66 466	-	132 090	-	147 449	2 734	-
Antevenio México, S.A. de CV	-	8 014	-	-	-	-	147	-
Antevenio México, S.A. de CV	232 923	73 294	-	73 294	-	159 630	1 942	-
React2Media, L.L.C.	-	105 703	-	-	-	-	657	-
Antevenio, S.A.	-	41 649	-	-	-	-	337	-
Antevenio, S.A.	-	49 163	-	-	-	-	614	-
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (Madrid)	580 584	42 353	-	42 353	-	538 237	2 082	-
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (Barcelone)	254 723	49 471	-	49 471	-	205 252	856	-
	1 347 775	490 087	-	297 208	-	1 050 567	14 743	-
								504 830

La classification par échéance de la dette associée à ces actifs est la suivante :

Passifs financiers	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Antevenio S.R.L.	67 463	68 475	11 512	-	-	147 449
Antevenio México, S.A. de CV	127 466	32 164	-	-	-	159 630
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. Madrid.	126 147	128 039	129 960	131 905	22 186	538 237
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (Barcelone)	142 577	62 675	-	-	-	205 252
	463 651	291 353	141 471	131 905	22 186	1 050 567

Ces échéances sont incluses dans les échéances décrites à la note 10.2 sous la rubrique Autres passifs non courants.

NOTE 9. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, et il n'y a pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, sans changement par rapport à l'année précédente.

Le détail des actifs financiers à long terme est le suivant :

	Crédits et autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	93 180	126 463	93 180	126 463
Total	93 180	126 463	93 180	126 463

Le détail des actifs financiers à court terme est le suivant :

	Court terme		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et actifs liquides équivalents (Note 9.1)	9 126 417	3 034 129	9 126 417	3 034 129
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	31 948 347	7 118 854	31 948 347	7 118 854
Total	41 074 764	10 152 983	41 074 764	10 152 983

La valeur comptable des prêts et des postes à encaisser est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

9.1) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Sous ce titre est reprise la partie pleinement liquide du capital propre du groupe, constituée par les soldes en espèces en caisse et dans les banques, ainsi que par les dépôts bancaires à court terme à échéance initiale à trois mois ou moins de trois mois. Ces soldes sont disponibles sans restrictions et en comportent pas de risques de variations de valeur.

Le détail desdits actifs est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants	9 125 480	2 631 198
Caisse	937	481
Dépôts grande liquidité (a)	-	402 450
Total	9 126 417	3 034 129

(a) Ils correspondent principalement à des dépôts bancaires dans

(i) Bankia pour un montant de 0 euro au 31 décembre 2020 (402 450 euros au 31 décembre 2019).

Les intérêts courus au cours de l'exercice 2020 sur les dépôts bancaires et les comptes bancaires s'élèvent à 0 euro (249,47 euros au 31 décembre 2019).

Ces dépôts sont disponibles et liquidables, avec un jour de marge à partir de l'annulation.

La trésorerie détenue dans les sociétés étrangères au 31 décembre 2020 s'élève à 7 321 312 euros (1 542 024,19 euros au 31 décembre 2019).

9.2) Prêts et postes à encaisser

La composition de cette épigraphe est la suivante, en euros :

	31/12/2020		31/12/2019	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Crédits pour des opérations commerciales				
Clients tiers		31 391 713		6 305 579
Total Clients pour des opérations commerciales	-	31 391 713	-	6 305 579
Clients entreprises du groupe		302 618		589 466
Autres actifs courants société du groupe		-		-
Total montants avec des sociétés du groupe	-	302 618	-	589 466
Crédits pour des opérations non commerciales				
Garanties et dépôts	91 563	-	96 472	-
Autres actifs	1 617	254 017	29 991	223 808
Total Crédits pour des opérations non commerciales	93 180	254 017	126 463	223 808
Total	93 180	31 948 347	126 463	7 118 854

Le détail de l'épigraphe de Clients est le suivant :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Clients pour ventes et prestation de services		
Soldes commerciaux	31 372 860	6 109 660
Ristournes accordées en attente de liquidation	(628 804)	(845 100)
Soldes commerciaux en attente d'émission	647 648	1 041 019
Total	31 391 713	6 305 579

La quasi-totalité des soldes détenus avec les clients dans le cadre de transactions commerciales concerne les soldes des contrats avec les clients.

L'augmentation des soldes commerciaux s'explique par l'inclusion de Rebold Marketing and Communication, S.L.U. et des autres sociétés du sous-groupe suite à la transaction décrite dans la note 1. Le total des soldes provenant de ces sociétés s'élève à 27 millions d'euros.

Les variations dérivées des pertes par dépréciation provenant du risque de crédit par type d'actifs financiers ont été les suivantes :

Dépréciations	31/12/2018	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	31/12/2019	Nouveaux regroupements d'entreprises (note 27)	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	31/12/2020
Crédits pour opérations commerciales										
Clients	(1 464 499)	(883 898)	335 090	452 704	(1 560 603)	(604 224)	(972 651)	410 496	348 262	(2 378 720)
Total	(1 464 499)	(883 898)	335 090	452 704	(1 560 603)	(604 224)	(972 651)	410 496	348 262	(2 378 720)

Le Groupe enregistre les mouvements de ces corrections à l'épigraphe "Dépréciation de valeur des actifs circulants" sur le Compte de résultats consolidé. Durant l'exercice 2020, des montants de corrections historiquement provisionnées sur des soldes de clients pour un montant de 348 262 euros (452 704 durant l'exercice 2019). Étant donné que, comme indiqué ci-dessus, la quasi-totalité des soldes détenus auprès des clients dans le cadre de transactions commerciales concerne des soldes dans le cadre de contrats avec des clients, ces pertes de valeur sont associées à ces derniers.

9.3) Classement par échéances

L'échéance de la majorité des différents actifs financiers à long terme est de moins de cinq ans.

NOTE 10. PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Débits et postes à payer (Note 10.1)	20 601 652	3 753 133	20 601 652	3 753 133
Total	20 601 652	3 753 133	20 601 652	3 753 133

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et il n'y a pas de passif financier comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat, à l'exception du passif financier comptabilisé comme décrit dans la note 25 sur le regroupement d'entreprises pour les transactions effectuées avec les sociétés contrôlées B2Marketplace et React2Media, qui a été désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale.

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Autres dettes à court terme		Autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Débits et postes à payer (Note 10.1)	843 967	184 779	34 169 189	7 341 644	35 013 156	7 526 423
Total	843 967	184 779	34 169 189	7 341 644	35 013 156	7 526 423

10.1) Débits et postes à payer

Le détail au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 est le suivant :

	Solde au 31/12/2020		Solde au 31/12/2019	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Pour opérations commerciales :				
Fournisseurs	-	4 941 800	-	3 436 390
Fournisseurs entreprises associés	-	1 974 255	-	281 093
Créditeurs	-	22 151 479	-	1 789 527
Total soldes pour opérations commerciales	-	29 067 534	-	5 507 010
Pour opérations non commerciales :				
Dettes envers des établissements de crédit (2)	8 417 261	843 967	73 881	184 779
Autres dettes (1)	2 356 940	756 946	1 205 725	563 057
Provisions	283 309	-	199 699	-
Dettes envers des tiers (3)	1 396 181	156 221	2 273 829	207 539
Prêts et autres dettes	12 453 691	1 757 134	3 753 134	955 375
Dettes envers des entreprises du groupe (note 16 et 25)	8 147 961	609 732	-	366 778
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	-	3 566 255	-	677 699
Total soldes pour opérations non commerciales	8 147 961	4 175 987	-	1 044 478
Avances de clients	-	12 500	-	19 560
Autres passifs courants	-	12 500	-	19 560
Total Débits et postes à payer	20 601 652	35 013 155	3 753 134	7 526 423

- (1) Le poste « Autres dettes » fait référence essentiellement aux dettes avec le Centre de développement technologique industriel (CDTI) et principalement à l'impact de la IFRS 16. Voir Note 15.
- (2) Le montant indiqué à l'épigraphe de Dettes envers des établissements de crédit correspond aux dettes de cartes de crédit et au crédit-bail. Voir Note 11. En outre, ils enregistrent les prêts ICO demandés dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Voir Note 2
- (3) Le montant enregistré au 31 décembre 2020 dans les dettes à long terme envers des tiers de 1 396 181 euros et 156 221 euros à court terme (2 273 829 euros à long terme et 207 539 euros à court terme au 31 décembre 2019) correspond aux passifs financiers générés par les regroupements d'entreprises détaillés à la note 25.
- (4) Les montants enregistrés sous ces rubriques concernent principalement les montants à long et à court terme ajustés par l'entreprise pour adopter la nouvelle norme NIIF 16, comme détaillé dans la note 2.
- (5) Les charges financières associées aux passifs enregistrés au 31 décembre 2020 s'élèvent à 231 583 euros (98 329 euros en 2019)

10.2) Classement par échéances

Le détail des échéances des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, au 31 décembre 2020, est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	À partir de 2026	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit	1 741 723	2 392 534	1 789 707	1 639 438	853 859	8 417 261
Autres passifs non courants	2 691 518	249 557	250 380	140 655	421 010	3 753 121
Total	4 433 242	2 642 092	2 040 087	1 780 093	1 274 869	12 170 382

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2019, est le suivant :

	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit et autres dettes	55 669	56 724	57 799	61 836	254 124	486 152
Autres passifs non courants	719 573	-	-	-	-	719 573
Total	775 242	56 724	57 799	61 836	254 124	1 205 725

NOTE 11. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à plusieurs types de risques financiers, où nous pouvons remarquer essentiellement les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, type d'intérêt et autres risques du prix).

Risque de taux d'intérêt

Tel qu'il est écrit à la note 15, la Société dépendante Código Barras Networks, S.L.U. a obtenu du Centre pour le Développement technologique industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt 0% comme collaboration dans le développement du projet de recherche et développement dénommé « Extracteur et classificateur automatique de données de boutiques virtuelles sur le site web ».

Tel qu'il est écrit à la note 15, la société dépendante Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt bonifié comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée au moyen de techniques de Machine learning et d'algorithmes avancés de traitement de données ».

Comme indiqué à la note 15, la société contrôlée Rebold Marketing y Comunicación, S.L., a obtenu un prêt à taux d'intérêt de 0 % de la part du Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI) en tant que collaboration au développement du projet de Recherche et Développement appelé « Dé-typage automatique des nouvelles de la presse écrite », plus connu sous le nom de « Projet Lune »

Comme indiqué dans la Note 15, la société contrôlée Rebold Marketing y Comunicación, S.L. a obtenu un prêt à taux 0 % du Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI) pour collaborer au développement du projet de recherche et développement intitulé « Sistema de explotación del conocimiento mediante la combinación de múltiples puntos de contacto que las marcas tienen con los consumidores desde los distintos canales » (Système d'exploitation des connaissances par la combinaison de multiples points de contact que les marques ont avec les consommateurs depuis différents canaux). Également appelé « Projet Profiling tool ».

Risque de taux de change

On essaie de faire en sorte que le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro ait lieu dans la devise dans laquelle est libellé l'actif. Il en va particulièrement ainsi dans le cas des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont chiffrés en devises autres que l'euro.

Le risque de change provient essentiellement des ventes en devises étrangères, principalement en dollars américains, et en pesos mexicains, en pesos colombiens et en pesos chiliens. Le résultat net pour les écarts de change montre une perte nette à ce titre d'un montant de 40 672 euros au 31 décembre 2020 et de 9 234 euros au 31 décembre 2019.

Risque de liquidité

La situation générale des marchés financiers, notamment du marché bancaire, au cours des derniers mois a été particulièrement défavorable pour les emprunteurs, bien que le Groupe ait pu recourir à l'aide gouvernementale (prêts ICO) décrite dans la note 2 pour réduire le risque de liquidité compte tenu de la situation. Le groupe reste constamment attentif à l'évolution des différents facteurs pouvant aider à affronter la crise de liquidité et, tout spécialement, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Voici un résumé des points qui retiennent plus particulièrement notre attention :

- Liquidité d'actifs monétaires : le placement des excédents se fait toujours à très courts délais et dans des conditions de grande disponibilité. Au 31 décembre 2020, le montant en espèces et moyens liquides équivalents est de 9 126 417 euros (3 034 129 euros au 31 décembre 2019).
- Le fonds de roulement est positif au 31 décembre 2020, d'un montant de 1 949 381 euros (1 455 299 euros au 31 décembre 2019).

Le Groupe utilise les informations analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui l'aide à examiner ses besoins de trésorerie et à optimiser le rendement de ses investissements. En tenant compte des échéances contractuelles restantes des passifs financiers à la date de préparation de ces états financiers consolidés, comme décrit dans la note 10.

Risque de crédit

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers du groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des débiteurs commerciaux et autres montants à encaisser, ainsi que des investissements, qui représentent la plus forte exposition du groupe au risque de crédit lié aux actifs financiers.

Le Groupe effectue un suivi continu de la qualité de crédit des clients par le biais d'un calcul de la qualification de crédit. Lorsque cela est possible, des qualifications de crédit et/ou des rapports externes sur les clients sont obtenus et utilisés. La politique du Groupe consiste à traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les délais des crédits varient de 30 à 90 jours. Les conditions de crédit négociées avec les clients sont soumises à un processus interne d'approbation qui tient compte de la qualification de crédit obtenue. Le risque de crédit en cours est géré par la vérification périodique de l'analyse de vieillissement, avec les limites de crédit par client.

Les débiteurs commerciaux comprennent un grand nombre de clients dans plusieurs secteurs et zones géographiques.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit est égale à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans le bilan consolidé (voir Note 9) à la date de clôture, moins toute dépréciation cumulée à la date de clôture sur ces actifs. Les pertes de valeur sur les actifs financiers et les actifs contractuels comptabilisés dans le résultat de l'exercice sont décrites dans la note correspondante.

Risque concurrence

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de notre expérience de plus de quinze ans sur ces marchés, de la position et de la notoriété du Groupe Antevenio et de la qualité de nos services, nous pensons que nous continuerons à occuper une position de premier plan.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible, car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clés

L'un des actifs principaux du Groupe Antevenio est celui d'avoir su réunir une équipe de personnes et dirigeants clé aux postes stratégiques du Groupe.

Risque de traitement de données à caractère personnel

Le Groupe Antevenio réalise de nombreuses activités de traitement des données à caractère personnel dans l'exercice ordinaire de son activité, tant en qualité de responsable du traitement que de société chargée de celui-ci.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).
2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.
3. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.
4. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relative au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles dans le secteur des communications électroniques, abrogeant la Directive 2002/58/CE (Règlement sur la vie privée et les communications électroniques), du 10 janvier 2018.
5. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy et le Groupe de travail de l'Article 29 sur la Protection des données, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est adapté aux réglementations actuelles et imminentes, grâce à la création et à la mise en œuvre d'un système de gestion de la confidentialité (SGP) et à un contrôle continu par l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la réglementation croissante qui affecte le secteur du marketing numérique. Il entretient donc une relation avec un fournisseur (DELOYERS) pour promouvoir la conformité réglementaire et collaborer en cas d'incident.

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES

La ventilation des fonds propres consolidés, est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social souscrit de la société mère	819 099	231 412
Réserves :	(16 630)	14 601 585
De la société mère	12 702 945	7 988 714
Des sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence	(12 719 575)	6 612 871
(Actions propres)	-	-
Autres instruments de capitaux propres	-	-
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	(3 930 458)	(1 573 277)
Écarts de conversion	3 563	(34 022)
Partenaires Externes	(430 760)	(31 523)
	(3 555 186)	13 194 175

12.1) Capital Social

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société mère était représenté par 4 207 495 actions de 0,055 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

Le 4 septembre 2020, le capital social d'Antevenio S.A. a été augmenté au moyen d'apports non monétaires de 587 607 euros constitués de toutes les actions dans lesquelles est divisé le capital social de Rebold Marketing et Communication, S.L.U., à réaliser par son propriétaire ISP Digital, S.L.U. à travers l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 nouvelles actions, représentées par des inscriptions comptables de 0,055 euro de valeur nominale, qui sont créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euros par action, le montant total de la prime étant de 13 784 393 euros.

Par conséquent, le décaissement total s'élève à 14 372 000 euros.

Le capital social au 31 décembre 2020 est représenté par 14 891 262 actions de 0,055 euro de valeur nominale chacune.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représenté par 785 905 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président-directeur général de la société Joshua David Novick, propriétaire de 11,89% du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actionnaires de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. La société Aliada Investment B.V. a transféré par la suite ses actions à la société ISP, et par conséquent la société ISP a détenu 83,09 % du capital social d'Antevenio SA.

Le 22 février 2017, la société ISP a apporté à ISP Digital 3 495 853 actions d'Antevenio SA, avec cet apport, ladite société est devenue la plus grande actionnaire.

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2020 :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital, S.L.U.	14 179 460	95,22%
Free Float	711 802	4,78%
Total	14 891 262	100%

Au 31 décembre 2019, ils se présentaient comme suit :

	Nb. d'actions	% participation
ISPD	3 723 983	88,51%
Autres	273 137	6,49%
Nextstage	210 375	5,00%
Total	4 207 495	100,00%

12.2) Réserves de la Société mère

La réserve légale comporte des restrictions d'utilisation. Celle-ci est conditionnée par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capital, les sociétés commerciales obtenant des bénéfices sous cette forme juridique sont tenues de doter cette réserve de 10 % de ces bénéfices, à concurrence de la constitution d'un fonds de réserve atteignant 1/5^{ème} du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 31 décembre 2020, la réserve légale n'est pas entièrement financée en raison de l'augmentation de capital avec l'apport de Rebold Marketing et Communication. Avec les résultats 2020 d'Antevenio SA, aucun montant ne peut être distribué à la réserve légale. Au 31 décembre 2019, la réserve légale de la société mère était entièrement financée.

12.3) Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et n'oppose aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

12.4) Réserves volontaires

Ce sont des réserves librement disponibles générées par la Société à partir des résultats des exercices précédents non distribués.

Lors de la réunion du conseil d'administration d'Antevenio, S.A. du 27 novembre 2020, il a été décidé de convertir la totalité de la prime d'émission, qui s'élevait à 21 974 180 euros suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, en réserves libres.

12.5) Distribution de dividendes

En date du 19 juin 2019, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la distribution d'un dividende de 1 262 248,50 euros, correspondant à 0,30 euro par action, à la charge de Réserves volontaires.

En 2020, aucun dividende n'a été distribué à des sociétés hors du périmètre de consolidation.

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article 47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « *les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes* ».

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a bénéficié de certaines subventions en raison de la pandémie de COVID 19 (Voir note 2) : Les ERTES dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

Gestion du capital

L'objectif du groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de maintenir une structure financière optimale qui permette de réduire le coût du capital, mais en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, en visant toujours la croissance et la création de valeur. Cet objectif du groupe n'a pas de forme officielle, et le conseil d'administration n'a pas défini de paramètres à son sujet.

Les principales sources utilisées par le groupe pour financer sa croissance sont :

- Le cash-flow généré par le groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

L'on contrôle la structure de capital à travers le ratio de levier, calculé comme le quotient de l'endettement financier net sur le capital propre net. Le Groupe a principalement des dettes auprès d'institutions financières pour des contrats de location-financement en 2020 pour un montant de 25 146 euros (45 561,62 euros en 2019). Le groupe dispose également de prêts et autres produits auprès d'institutions financières pour un montant de 9,2 millions et de lignes de crédit non utilisées pour un montant de 8,4 millions.

NOTE 13. ÉCARTS DE CONVERSION

Le mouvement du solde de ce poste du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2019 a été le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Solde initial	(34 022)	(204 919)
Variation nette de la période	37 585	170 897
Solde final	3 563	(34 022)

Les écarts de conversion sont générés par les sociétés siégeant à l'étranger qui utilisent une devise fonctionnelle différente de l'euro. Concrètement, lesdites monnaies sont le peso argentin, le dollar américain et le peso mexicain.

Lorsque la monnaie fonctionnelle de la société sera celle d'une économie hyperinflationniste, elle retraitera ses États financiers avant d'appliquer la méthode de conversion établie aux alinéas précédents, excepté les chiffres comparatifs, dans le cas d'une conversion à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste. Lorsque l'économie en question cessera d'être hyperinflationniste et que la société cessera de retraiter ses États financiers, elle utilisera comme coûts historiques, pour les convertir à la monnaie de présentation, les montants retraités selon le niveau de prix à la date à laquelle la société cessa de réaliser ledit retraitement. Le Groupe a conclu que l'application de ce modèle n'est pas significative en ce qui concerne la société du Groupe domiciliée en Argentine, c'est pourquoi il n'a pas procédé à retraiter les chiffres comparatifs de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

NOTE 14. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- (i) le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
- (ii) le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
- (iii) la valeur des actions sera à titre gratuit : et
- (iv) la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.
- (v) permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2015, en tant que charge de personnel (278 160 euros), a été réalisée sur la base de sa comptabilité pendant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, et sur les capitaux propres comme contrepartie, sans réaliser aucun type de réévaluation de leur valeur initiale. La réalisation au cours de l'exercice 2016 d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de la Société (voir note 12.1) est indiquée dans le cadre de l'accord du Plan 2015 en tant que l'une des conditions pour l'exercice et le paiement anticipé de ces options sur les actions. C'est pourquoi l'imputation totale des montants restants a été réalisée en 2016. L'effet sur les capitaux de la société s'est élevé au 31 décembre 2016 à 347 700 euros repris dans la rubrique « Autres instruments des capitaux propres ».

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de cette dépense a été une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les capitaux propres d'Antevenio SA et ses sociétés dépendantes.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Le 1er juillet 2019, les deux autres bénéficiaires du plan ont exercé 50 000 options au prix de 5,4 euros dans les conditions prévues par le plan de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

À la suite de ces exécutions décrites ci-dessus, le plan a été entièrement résilié au 31 décembre 2019.

Stock Option Plan Digilant Inc

Dans la société du groupe Digilant Inc, des options sur actions ont été accordées à certains employés en vertu d'accords spécifiques sur les options sur actions. Le régime d'options d'achat d'actions de 2014 (le « Plan ») a été créé pour offrir des incitations aux employés clés et récompenser les opportunités conçues pour améliorer la croissance rentable de la société. Le plan autorisait l'émission d'options permettant d'acquérir jusqu'à 3 333 333 actions. La période d'acquisition des droits, le nombre d'actions couvertes par l'option et le prix d'exercice de l'option par action sont fixés dans les accords. La période d'acquisition des attributions est généralement de quatre ans et la durée maximale des options est de dix ans.

La juste valeur de chaque attribution d'options sur actions est estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et nécessite la saisie d'hypothèses hautement subjectives. Les principales hypothèses comprennent l'estimation de la durée pendant laquelle les employés et les administrateurs conserveront leurs options avant de les exercer (la durée prévue de l'option), la volatilité estimée de l'action de la société pendant la durée prévue de l'option, le taux d'intérêt sans risque pendant la durée prévue de l'option et le rendement annuel prévu des dividendes de la société. La société estime que la technique d'évaluation et l'approche utilisée pour élaborer les hypothèses sous-jacentes sont appropriées pour estimer la juste valeur des options sur actions de la société. Les valeurs dérivées de l'utilisation du modèle Black-Scholes sont comptabilisées comme une charge au cours de la période de consolidation, déduction faite des renoncations estimées. Les estimations de la juste valeur ne sont pas destinées à prédire les événements futurs réels ou la valeur finalement réalisée par les personnes recevant des attributions d'actions.

NOTE 15. REVENUS DIFFÉRÉS

Mamvo Performace, S.L. “Datalake”

En date du 27 novembre 2018, la Société Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) une aide comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Évaluateur et recommandeur dynamique de campagnes de marketing », pour un montant de 445 176 euros, en distinguant une tranche de 133 553 euros non remboursables et une autre tranche de 331 623 euros remboursables à titre de prêt au taux d'intérêt bonifié. En date du 10 janvier 2019, les montants reçus s'élèvent à 155 811 euros.

Au cours de l'exercice 2020, un total de 49 151 euros (70 872 euros au 31 décembre 2019) a été imputé sur le résultat de l'exercice, enregistrés dans le Compte de Résultat consolidé, correspondant à la tranche non remboursable de l'aide accordée pour la société Mamvo Performance, S.L., en raison de certaines des dépenses encourues.

Rebold Marketing & Communication, S.L.U. « Lune »

Au cours de l'année 2020, le Centre pour le développement de la technologie industrielle (CDTI) a approuvé l'octroi à l'entreprise Rebold Marketing & Communication, S.L.U. d'une aide en tant que collaboration au développement du projet de recherche et développement appelé « Lune », (basé sur un projet d'application de la technologie dans la mise en page des nouvelles pour faciliter un meilleur traitement de celles-ci) pour un montant total de 347 858,01 euros, en distinguant une tranche de 69 571,60 euros non remboursable et une autre tranche de 278 286,41 euros remboursable sous forme de prêt à taux d'intérêt bonifié. Le premier versement reçu a été effectué le 13/07/2020 pour un montant de 121 750,30 € (35 %), dont 37 742,59 € ont été imputés en tant que subvention et 84 007,71 € en tant que prêt. Les deux prochains paiements devraient être reçus en juin 2021 et février 2022.

Rebold Marketing & Communication, S.L.U. « Profiling Tool »

Comme indiqué dans la Note 15, la société contrôlée Rebold Marketing y Comunicación, S.L. a obtenu un prêt à taux d'intérêt de 0 % de la part du Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI) comme collaboration au développement du projet de Recherche et Développement intitulé « Sistema de explotación del conocimiento mediante la combinación de múltiples puntos de contacto que las marcas tienen con los consumidores desde los distintos canales » (Système d'exploitation des connaissances par la combinaison de multiples points de contact que les marques ont avec les consommateurs à travers différents canaux), pour un montant total de 714 340,96 euros, en distinguant une tranche de 142 868,19 euros non remboursable et une autre tranche de 571 472,77 euros remboursable comme prêt à taux d'intérêt bonifié.

NOTE 16. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

31/12/2020	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 106 294	(4 171 736)
Remboursement de la taxe	59 203	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (**)	2 989 910	-
Reports prospectifs de pertes de crédit pour l'année (**)	2 945 270	-
Passifs correspondant à des impôts différés (**)	-	(718 794)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(221 613)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(10 947)
Impôt sur les Sociétés	-	(140 015)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(335 025)
	8 095 703	(5 593 156)
31/12/2019	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	358 992	(678 885)
Remboursement de la taxe	209	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (**)	297 099	-
Reports prospectifs de pertes de crédit pour l'année (**)	1 526 064	-
Passifs correspondant à des impôts différés (**)	-	(14 905)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(627 264)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	63 439	-
Organismes de la Sécurité Sociale	-	-
	2 245 802	(1 327 026)

(**) Montants enregistrés dans l'actif non circulant de l'état de situation financière consolidé.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio, et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation des Sociétés du Groupe Antevenio à celles applicables a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que sociétés dépendantes du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées jusqu'à l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

La dépense au titre de l'impôt sur les sociétés consolidées du groupe s'obtient en additionnant les dépenses des sociétés. Les assiettes sont calculées à partir du résultat de l'exercice, ajusté pour les écarts temporels, les différences permanentes et assiettes négatives des années précédentes.

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où le groupe est implanté. Les principaux taux sont

Taux de l'impôt	2020	2019
Espagne	25,00%	25,00%
Italie(*)	30,45%	30,45%
France	33,33%	33,33%
Mexique	30,00%	30,00%
Argentine	30,00%	30,00%

(*)Moyenne impôts à payer en Italie

La conciliation de la dépense d'impôt sur les sociétés et le résultat comptable avant impôt est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Solde revenu avant impôt	(4 930 740)	(1 470 285)
Différences permanentes	5 459 466	(1 802 277)
Charge d'imposition	(512 359)	-
Autres	-	26 287
Activation de bases imposables négatives et déductions	53 276	(305 811)
Dépense ou revenu pour IS National	(459 083)	(279 524)
Dépense pour IS International	570 271	336 403
Revenu pour IS International	(216 934)	-
Dépense ou revenu pour IS International	353 337	336 403
Dépenses par IS	(105 746)	56 879

La ventilation de la dépense d'impôt sur les sociétés en distinguant entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt courant	105 969	(392 600)
Impôt différé	(377 620)	335 721
Total dépense d'impôt sur les sociétés	(271 651)	(56 879)

Selon la législation actuelle, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec celles qui sont positives selon la législation de chaque pays.

Montant des crédits d'impôt			
<u>Entreprise</u>	<u>BINS</u>	<u>DTD</u>	<u>Déductions IS</u>
Antevenio SA	252 418,20	59 772,50	
Mamvo Performance SLU	193 644,75	10 904,79	127 248,02
MMSM SLU	87 064,65		106 241,79
Antevenio ESP SLU	88 035,11		46 149,57
Codigo Barras	112 943,69		242 489,14
Antevenio Rich and Reach	103 244,08	2 187,50	29 451,90
Foreseen Media		5 418,96	
Rebold	568 107,16	324 104,64	969 667,06
Antevenio S.R.L. (Italie)	170 415,27		
Antevenio Mexico		478 533,45	
Acceso Mexico		44 194,65	
Digilant Peru		226 564,58	
Digilant SA de CV		1 722 151,04	
Filipides		109 838,57	
Digilant Services		859,12	
Blue Digital	83 560,00	8 817,00	
	1 659 432,91	2 993 346,81	1 521 247,48

Il n'y a pas de délai de prescription pour les crédits d'impôt.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a capitalisé des pertes fiscales reportées pour un montant de 837 281 € en tant que crédits d'impôt à compenser dans les années futures.

Impôts différés

L'évolution du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2019 des actifs d'impôt différé a été la suivante :

	31/12/2019	Frais / crédit résultats	31/12/2020
Crédits fiscaux	1 427 921	1 517 349	2 945 270
Différences temporaires à l'actif (créances commerciales)	753 974	2 235 936	2 989 910
Passif des différences temporaires (créances commerciales)	(368 922)	368 922	-
Total de l'actif d'impôt différé	1 812 973	4 122 207	5 935 180

	31/12/2018	Frais / crédit résultats	31/12/2019
Crédits fiscaux	1 028 860	399 061	1 427 921
Différences temporaires à l'actif (créances commerciales)	753 974		753 974
Passif des différences temporaires (créances commerciales)	(368 922)		(368 922)
Total de l'actif d'impôt différé	1 413 912	399 061	1 812 973

Comme indiqué dans les principes comptables, le Groupe ne reconnaît les actifs d'impôts différés dans l'état consolidé de la situation financière que s'ils sont récupérables dans un délai raisonnable, compte tenu également des limitations légales établies pour leur application. Plus précisément, les exigences du cadre d'information financière applicable pour la comptabilisation d'un crédit d'impôt sont les suivantes :

- Il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs suffisants pour pouvoir appliquer ces crédits d'impôt.
- Des bénéfices imposables futurs suffisants ne sont pas considérés comme probables lorsque :
 - Son recouvrement futur est prévu à plus de dix ans de la date de clôture de l'exercice, quelle que soit la nature du crédit d'impôt.
 - Il est peu probable que les conditions requises par la loi fiscale pour leur recouvrement soient remplies au moment où ils sont considérés comme recouvrables.

Afin de vérifier la recouvrabilité des crédits d'impôt en attente de compensation, le Groupe prépare un plan d'affaires pour chacune des sociétés bénéficiant de crédits d'impôt, sur lequel les ajustements nécessaires sont effectués pour déterminer les futurs bénéfices imposables sur lesquels les crédits d'impôt peuvent être compensés. En outre, le Groupe prend en compte les limites de compensation des bases fiscales établies par les juridictions respectives. Le Groupe évalue également l'existence de passifs d'impôts différés sur lesquels compenser ces pertes fiscales à l'avenir. Lors de la préparation des projections dans les plans d'affaires, le Groupe prend en compte les circonstances financières et macroéconomiques appropriées à l'environnement opérationnel propre à l'entité. Les paramètres tels que la croissance attendue, l'utilisation de la capacité de production installée, les prix, etc., sont projetés en tenant compte des prévisions et des rapports d'experts indépendants, ainsi que des données historiques et des objectifs fixés par la direction. Une estimation a été faite pour les crédits d'impôt de chaque juridiction séparément, en ajustant les paramètres du calcul à la réglementation fiscale de chaque juridiction applicable à chacun d'eux.

La ventilation des crédits fiscaux est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Sociétés appartenant au groupe consolidé fiscal	3 329 094	1 388 862
Sociétés sises à l'étranger	2 844 934	438 120
Total de crédits fiscaux	6 174 027	1 826 982

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans l'État de situation financière puisque les administrateurs estiment que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs des Sociétés qui font partie du Groupe, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérables.

Autres informations

Selon la législation actuelle, les taxes ne peuvent pas être considérées comme définitivement liquidées tant que les rendements n'ont pas été inspectés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans ne se soit pas écoulé.

Au 31 décembre 2020, les sociétés espagnoles du Groupe sont sujettes à inspection pour l'exercice 2016 et suivants quant à l'impôt sur les sociétés, et pour l'exercice 2017 et suivants quant aux autres taxes qui lui sont applicables. Les sociétés sises à l'étranger ont ouvert à inspection les exercices non prescrits conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays.

Les administrateurs considèrent que ces taxes ont été réglées adéquatement, de sorte que même en cas de divergences dans l'interprétation des règles en vigueur pour le traitement fiscal des transactions, d'éventuels passifs n'affecteraient pas de manière significative les comptes annuels ci-joints.

NOTE 17. RECETTES ET DÉPENSES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le détail par activités du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

Type d'activité	31/12/2020	31/12/2019
Publicité en ligne	32 558 549	23 527 820
Services de technologie	21 867 162	1 695 565
Total montant net du chiffre d'affaires	54 425 711	25 223 385

b) Approvisionnements

La totalité du montant recueilli dans cette rubrique correspond à des consommations d'exploitation

c) Frais de personnel

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Soldes et salaires	(14 434 538)	(8 702 323)
Indemnités	(632 596)	(640 054)
Sécurité sociale versée par l'entreprise	(2 497 447)	(1 840 266)
Autres coûts sociaux	(689 973)	(193 697)
Total frais de personnel	(18 254 554)	(11 376 340)

d) Services extérieurs

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépenses dans la recherche et le développement de l'exercice	-	(3 838)
Baux et redevances (note 8) (*)	(248 428)	(155 432)
Réparations et entretien	(17 744)	(20 728)
Services professionnels indépendants	(3 936 529)	(1 757 875)
Transport/manutention	(11 913)	(48 685)
Primes d'assurance	(67 452)	(104 913)
Services bancaires et similaires	(66 647)	(26 704)
Publicité et relations publiques	(309 040)	(354 697)
Provisions	(217 867)	(166 948)
Autres services	(800 306)	(370 764)
	(5 675 924)	(3 010 584)

e) Recettes financières

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur les effets et similaires	1 721 460	7 330
	1 721 460	7 330

Le poste budgétaire datant du 31 décembre 2020 enregistre 220 961 euros relatifs à la non-exécution des options de ventes R2M et 1 500 500 euros de produits financiers dont 1 226 861 euros proviennent de Digilant Inc, le prêt de la Congressional Bank reçu dans le cadre du Paycheck Protection Program (« PPP ») établi par la Loi sur le secours économique, l'assistance et la sécurité vis à vis du coronavirus.

f) Frais financiers

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer et similaires	(231 584)	(98 329)
Frais financiers groupe	(52 244)	(7 752)
	(283 828)	(106 081)

g) Dépréciation d'actifs

	31/12/2020	31/12/2019
Correction de valeur par dépréciation des crédits commerciaux	(1 425 161)	(878 366)
Autres pertes d'exploitation courantes	(181 211)	-
Reprise de la dépréciation	348 262	335 090
	(1 258 109)	(543 276)

NOTE 18. PROVISIONS ET RISQUES

Le mouvement des provisions est le suivant :

	31/12/2019	Dotation	Application/ Réversion	31/12/2020
Provisions pour autres responsabilités	199 699	-	83 610	283 309
	199 699	-	83 610	283 309
	31/12/2018	Dotation	Application/ Réversion	31/12/2019
Provisions pour autres responsabilités	204 459	-	(4 760)	199 699
	204 459	-	(4 760)	199 699

Cette rubrique comprend les provisions pour la rémunération du personnel découlant d'Antevenio S.R.L, conformément à la législation italienne du travail en vigueur, pour un montant de 248 523 euros (199 699 euros au 31 décembre 2019).

React2Media, Inc. fait actuellement l'objet d'une enquête ouverte par le procureur général de New York concernant l'implication de la société dans la génération de pistes pour la consultation publique sur la neutralité du net organisée en 2017 par la Commission fédérale des communications des États-Unis, « Restore Internet Freedom ». De l'avis des conseillers juridiques engagés par le Groupe, il est considéré comme probable qu'un décaissement sera effectué pour couvrir les frais de justice et les éventuelles responsabilités qui pourraient en découler pour la société, sans pouvoir entrer dans une quantification fiable du montant étant donné la situation actuelle du processus. Par conséquent, le Groupe a enregistré une provision d'un montant de 190 171 euros pour couvrir les frais juridiques et les éventuelles responsabilités qui pourraient survenir pour la société, en suivant un critère de prudence,

Au 31 décembre 2020, le Groupe Antevenio maintient un montant total d'avaux qui s'élève à 227 664 euros (226 301 euros au 31 décembre 2019).

NOTE 19. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du groupe n'ont pas d'actifs, et n'ont pas engagé de dépenses, qui soient destinés à réduire l'impact environnemental et à protéger et améliorer l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 20. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 4 février 2021, Antevenio, S.A. acquiert les 30 % restants de la société Foreseen Media, S.L. pour un montant fixe de 15 000 euros et pour une partie variable consistant en un montant équivalent à 15 % de la marge brute générée au cours de l'année 2021 par les clients actuels de la société et par les nouveaux clients qui suivront en 2021.

Les événements ultérieurs comprennent la constitution de la société Rebold Panamá, S.A., domiciliée dans la République du Panama, constituée le 25 novembre 2020 avec 500 actions sans valeur nominale. Cette société est détenue à 100 % par Antevenio S.A. et servira à continuer d'offrir nos produits dans ce pays au cours de l'année 2021 et des années suivantes, après l'extinction de la société Acceso Panamá S.A..

Un autre point à souligner est le lancement des procédures de liquidation et d'extinction de la société React to Media (R2M) sur lesquelles, à la date de rédaction du présent rapport, les travaux sont en cours. Cette société est basée aux États-Unis, mais cette opération n'interrompra pas les services du groupe dans ce pays, puisqu'ils continueront à être proposés par une autre société du groupe (Digilant Inc.)

NOTE 21. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE

21.1) Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, sont les suivants :

	Haute direction	
	31/12/2020	31/12/2019
Soldes et salaires	1 340 894	318 964
Total	1 340 894	318 964

Le Conseil d'administration n'a pas de postes rémunérés.

À ces montants s'ajoutent les rémunérations courues relatives aux paiements fondés sur des actions détaillées à la note 17.c. Aux 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a pas d'engagements pour des compléments de retraite, de garanties ou de cautions accordées en faveur du Conseil d'administration, ni de prêts ou d'avances qui leur sont accordés.

Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte, conformément aux dispositions de l'article 229.

NOTE 22. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées par le Groupe, distribués par catégories, est le suivant :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction	24	13	37	13	5	18
Administration	20	29	49	10	12	22
Commercial	37	45	82	27	18	45
Production	119	162	281	51	52	103
Marketing	1	6	7	-	-	-
Techniciens	31	10	41	-	-	-
	232	265	497	101	87	188

Le nombre de personnes employées par le Groupe à la clôture des différentes périodes distribuées par catégories, est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Direction	35	19
Administration	53	20
Commercial	64	43
Production	315	95
Marketing	5	-
	472	177

Le nombre moyen de personnes employées au cours de l'exercice ayant un handicap égal ou supérieur à trente-trois pour cent, distribués par catégories, est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Direction	1	-
Administration	-	-
Commercial	1	1
Production	-	-
Marketing	-	-
	2	1

Le nombre de membres du Conseil d'administration et d'employés à la fin des périodes, répartis par catégorie professionnelle, de la Société mère est le suivant :

Catégorie professionnelle	31/12/2020		31/12/2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs			-	-
Haute direction	2	2	3	3
Administration	1	4	1	4
Marketing	1	1	2	1
Autre personnel qualifié	1	1	-	-
	5	8	6	8

Le Conseil d'administration n'a pas de postes rémunérés. Le conseil d'administration de la société mère est composé de 5 hommes et d'une femme.

Les honoraires provisionnés pour l'audit du groupe consolidé au cours des exercices 2020 et 2019 s'élèvent à un total de 223 957 euros et 64 500 euros.

Conformément à la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales sont établies, un détail avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs est indiqué ci-après :

	2020	2019
	Jours	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	49,94	55,87
Ratio d'opérations payées	48,88	59,75
Ratio d'opérations en attente de paiement	67,74	44,83
	Montant (euros)	Montant (euros)
Total paiements effectués	10 234 317	6 895 224
Total paiements non effectués	1 329 918	100 303

NOTE 23. INFORMATION SEGMENTÉE

La distribution du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires du Groupe, par catégories d'activités ainsi que par marchés géographiques, est le suivant :

Par clients (31/12/2020)	
	Total
Publicité en ligne	32 558 549
Services de technologie	21 867 162
Total montant net du chiffre d'affaires	54 425 711
Par clients (31/12/2019)	
	Total
Publicité en ligne	23 527 820
Services de technologie	1 695 565
Total montant net du chiffre d'affaires	25 223 385

Les critères d'agrégation utilisés pour préparer la segmentation vue dans les tableaux précédents sont établis sur la base des types d'activité exercés par les sociétés du groupe :

- Publicité en ligne Il s'agit de la principale activité gérée par le groupe et comprend les activités publicitaires fournies aux clients de l'entreprise.
- Services technologiques : Cette activité fait référence au service de notre plateforme d'emailing et de SMS, de notre plateforme de conseil en médias et en consommation et en commerce électronique.

Les indicateurs économiques qui ont été évalués pour déterminer les segments ont été la capacité à générer de la valeur par chacun d'entre eux et les caractéristiques techniques que chacun possède en soi.

Distribution ventes et coûts de ventes par territoire

Distribution / Ventes	Montant consolidé 31/12/2020	Montant consolidé 31/12/2019
Espagne	13 675 100	13 459 475
Europe, Amérique latine et États-Unis	40 750 612	11 763 910
Total Distribution Ventes	54 425 711	25 223 385

Distribution du coût des ventes	Montant consolidé 31/12/2020	Montant consolidé 31/12/2019
Espagne	(5 853 239)	(2 803 535)
Espagne et Amérique Latine	(23 346 387)	(8 505 319)
Total distribution coûts	(29 199 626)	(11 308 854)

Comptes de résultats consolidé par catégorie d'activité

	31/12/2020			31/12/2019		
	Publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total	Publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total
Montant net du chiffre d'affaires	42 706 056	11 719 655	54 425 711	23 527 820	1 695 565	25 223 385
Autres produits d'exploitation	464 865	25 350	490 215			
Approvisionnements	25 987 667	(3 211 959)	(29 199 626)	(10 843 893)	(464 960)	(11 308 853)
Autres frais d'exploitation	(5 200 525)	(1 733 508)	(6 934 033)	(2 437 303)	(730 851)	(3 168 154)
Amortissement	(777 426)	(96 086)	(873 512)	(714 942)	(13 911)	(728 853)
Frais de personnel	(13 474 119)	(4 780 435)	(18 254 554)	(10 919 627)	(456 712)	(11 376 339)
Autres résultats	(14 014)	(21 021)	(35 035)	(3 484)		(3 484)
Résultat d'exploitation	(2 282 829)	1 901 995	(380 834)	(1 391 429)	29 131	(1 362 298)
Résultat financier	(1 922 494)	(904 703)	(2 827 198)	(88 622)	(19 364)	(107 986)
Résultat avant impôt	(4 205 323)	997 292	(3 208 031)	(1 480 051)	9 767	(1 470 284)
Impôt sur les Sociétés	(188 659)	(88 781)	(277 439)	(47 311)	(9 568)	(56 879)
Autres impôts	(122 044)		(122 044)	(58 831)	(1 108)	(59 939)
Résultat de l'exercice	(4 516 026)	908 511	(3 607 515)	(1 586 193)	(909)	(1 587 102)

NOTE 24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2020, il y a eu un changement dans la structure du groupe, Rebold Marketing et Communication, S.L.U. et le sous-groupe faisant partie du groupe. Les transactions avec les parties liées en 2020 ont été effectuées avec les sociétés suivantes.

Société/Groupe	Lien
Groupe ISP Digital	<i>Entreprise dominante</i>
Groupe ISP	<i>Entreprise liée</i>

Le détail des soldes avec des parties associées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 est le suivant :

SOCIÉTÉ LIÉE (31 décembre 2020)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉANCIER
Autres dettes		
<i>ISP par Impôt sur les sociétés</i>	-	335 252
<i>ISPD</i>	-	129 480
<i>ISP prêt à court terme</i>		145 000
Total autres dettes	-	609 732
Soldes activité commerciale (client/fournisseur)		
<i>ISPD</i>	242 618	1 714 842
<i>ISP</i>	60 000	259 413
Total activité commerciale	302 618	1 974 255
Soldes des prêts		
<i>ISPD</i>		4 874 263
<i>ISP</i>		3 273 698
Total des prêts		8 147 961

Les transactions entre parties liées en 2019 ont eu lieu avec les sociétés suivantes.

Société/Groupe	Lien
Groupe Rebold	<i>Entreprise liée</i>
Groupe ISP Digital	<i>Entreprise dominante</i>
Groupe ISP	<i>Entreprise liée</i>

SOCIÉTÉ LIÉE (31 décembre 2019)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉANCIER
Autres dettes		
<i>ISP par Impôt sur les sociétés</i>		237 298
<i>ISPD</i>	-	129 480
Total autres dettes		366 778
Soldes activité commerciale (client/fournisseur)		
<i>ACCESO COLOMBIE</i>	139 149	61 037
<i>ACCESO CONTENT IN CONTEXT SA DE CV</i>	9 000	
<i>DIGILANT COLOMBIA</i>		540
<i>DIGILANT SA DE CV</i>	1 981	
<i>IN STORE MEDIA</i>	155	
<i>ISPD</i>	121 000	690
<i>REBOLD</i>	286 531	191 848
<i>DIGILANT INC</i>	31 650	26 978
Total activité commerciale	589 466	281 093

Le détail des opérations avec des parties associées réalisées durant les exercices 2020 et 2019 est le suivant :

2020	IN STORE MEDIA(*)	ISP(*)	ISP DIGITAL(*)
Ventes de biens	1 800	-	26 571
Prestation de services		23 154	9 494
Réception des services		(70 353)	(263 873)
Produits financiers		2 137	-
Charges financières		(49 262)	(95 388)
Total	1 800	(94 325)	(323 195)

2019	ACCESO COLOMBIA(*)	DIGILANT INC(*)	REBOLD(*)	DIGILANT COLOMBIA(*)	ACCESO CONTENT IN CONTEXT SA DE CV (*)	IN STORE MEDIA	DIGILANT SA DE CV	ISP DIGITAL
Ventes de biens	183 269	112 608	15 990		9 000	128	421	
Achats de marchandises	(152 163)	(39 588)	(17 751)	(540)				
Prestation de services			69 788				1 892	
Réception des services			(5 024)					
Charges financières								(7 751)
Total	31 106	73 020	63 003	(540)	9 000	128	2 313	(7 751)

Les transactions ont été effectuées à des conditions équivalentes à celles des transactions avec des tiers.

Comme mentionné à la note 12.5, il a été convenu le 19 juin 2019 de distribuer un dividende de 0,30 euro par action, ISP Digital ayant reçu un dividende de 1 117 194,70 euros.

NOTE 25. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

REACT2MEDIA:

Le 22 juin 2017, la Société mère a acquis 51 % des actions avec droit de vote de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 2 250 000 USD (2 022 275 euros), payant intégralement ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. est situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2019, 2020 et 2021, bien que la valeur totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 million d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la NIIF 3 (norme internationale d'information financière n° 3) de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Le 21 mai 2019, la première tranche d'options d'achat et de vente inconditionnelles sur les actions de la Société pour les 49 % restants du capital social de la Société établie dans l'accord initial du 22 juin 2017 a été exercé. Le Groupe a acquis 9 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros).

En 2019, compte tenu des informations supplémentaires obtenues par les administrateurs, d'une plus grande expérience et de la mise à jour des estimations comptables des années précédentes en ce qui concerne l'évaluation du passif financier généré par l'option d'achat susmentionnée, sa valeur a été réajustée de manière prospective, et l'effet a été reconnu dans le compte de résultat consolidé de l'exercice comme un produit d'un montant de 1,4 million d'euros comptabilisé dans la rubrique « Dépréciation d'actifs » (voir Note 17-g).

Suite aux événements décrits ci-dessus, l'encours enregistré au 31 décembre 2019 en tant que passif financier s'élève à 488 257 euros, enregistré dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 280 340 euros et dans la rubrique « Autres passifs courants » pour un montant de 207 917 euros (voir note 10).

Au 31 décembre 2020, les options d'achat et de vente n'ont pas été exercées car le conseil d'administration de cette société a approuvé sa dissolution et le début de sa liquidation le 20 décembre 2020 en raison de la détérioration de son activité, bien que certaines options puissent encore être exercées par la partie vendeuse. Par conséquent, le Groupe a enregistré l'effet des options d'achat et de vente non exercées et expirées comme s'il s'agissait d'une vente à des partenaires externes.

Le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce en consolidation apporté par la filiale React2Media, L.L.C. en vue de l'ouverture de sa liquidation le 20 décembre 2020 compte tenu des résultats obtenus ces dernières années suite à l'acquisition de cette filiale au cours des années précédentes. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé s'élève à 1.921.952 euros.

Les détails de la contrepartie donnée, la juste valeur des actifs nets acquis et le fonds de commerce au moment du regroupement d'entreprises étaient les suivants :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Paiement effectué à la date d'acquisition	2 102 903
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 933 648
Contreprestation contingente	35 004
Total contreprestation remise	4 071 555
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	38 462
Immobilisations intangibles	2 312
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	1 198 620
Espèces	109 457
Dettes envers des établissements de crédit	(256 188)
Autres dettes	(13 429)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(912 813)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis indetifiables	166 421
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	3 905 134

Dépréciation du Fonds de commerce (Note 5)	(1 441 092)
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	2 464 042
Contreprestation remise en espèces	(2 102 903)
Espèces et autres actifs équivalents acquis	109 457
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	(1 993 446)

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clients	1 198 620	0,00	1 198 620

B2 Marketplace Ecommerce Group S.L. :

Le 7 octobre 2019, la Société mère a acquis 51 % des actions de la société espagnole B2MarketPlace, S.L., pour un prix de 254 240 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

La société B2MarketPlace, S.L., a comme siège social calle Apolonio Morales 13C. La société est spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

Le Groupe et les partenaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un Prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2021, 2022 et 2023. Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Sur la base des dispositions de la NIIF 3 (norme internationale d'information financière n° 3) de regroupement d'entreprises, le Groupe peut, durant la période de l'exercice, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. À la suite de cette réévaluation, le montant que le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2020 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant que le Groupe s'attend à payer, la juste valeur de ces passifs financiers s'élevant à 1 549 402 euros (2 021 306 euros en 2019), comptabilisée dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 1 396 181 euros (1 993 489 euros en 2019) et dans la rubrique « Autres passifs courants » pour un montant de 153 221 euros (27 817 euros en 2019) (voir note 10).

Les détails de la contrepartie donnée, la juste valeur des actifs nets acquis et le fonds de commerce à la date du regroupement d'entreprises sont les suivants :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Paiement effectué à la date d'acquisition	254 240
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 993 489
Contreprestation contingente	27 817
Total des contreparties remises au 31 décembre 2019	2 275 546
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	4 170
Immobilisations incorporelles	92
Immobilisations corporelles	4 479
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	43 357
Espèces	-
Dettes envers des établissements de crédit	(69 173)
Autres dettes	-
Créances commerciales et autres comptes à payer	(36 473)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis indetifiables	(53 547)
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	2 329 094

Dépréciation du Fonds de commerce (Note 5)	-
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	2 329 094

Contreprestation remise en espèces	254 240
Espèces et autres actifs équivalents acquis	
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	254 240

Le fonds de commerce généré a été affecté à l'Unité de Génération de Trésorerie correspondant à l'activité de la société acquise et est attribué au personnel et aux synergies dérivées de l'activité de la société acquise qui peuvent être offertes au Groupe Antevenio, complétant ainsi avec une nouvelle ligne d'activité, étant donné que la société acquise peut être utilisée pour développer les différentes lignes d'activité du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clientes	43 053	-	43 053

FORESEEN MEDIA S.L.:

Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70,40% des actions de la société FORESEEN MEDIA S.L., pour un montant de 67 420 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le 4 février 2021, la Société mère a acquis 29,60 % du capital social de Foreseen Media, S.L. pour un prix fixe de 15 000 euros plus un montant variable correspondant à 15 % de la marge brute générée en 2021 par les clients actuels et nouveaux de la Société pour cette année, estimée à 43 000 euros (voir Note 20).

La société bénéficiaire de l'investissement, FORESEEN MEDIA S.L., est domiciliée à Madrid, Calle Apolonio Morales 13C. L'activité principale de la société est :

1. Achat, vente, exploitation, commercialisation et licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de parrainage et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions.

2. L'obtention de contrats de parrainage publicitaire auprès d'entreprises ayant des agents eSports, qu'il s'agisse de ligues eSports, de clubs, de joueurs ou de tiers qui organisent des événements eSports.

3: La création et la gestion des Clubs eSports, leur marketing et vente et leur exploitation économique.

4. La représentation des joueurs et des clubs eSports, l'achat et la vente des droits d'image des joueurs. Si les dispositions légales exigent, pour l'exercice de certaines des activités incluses dans l'objet social, un titre professionnel, une autorisation administrative ou une inscription dans les registres publics, ces activités doivent être exercées par une personne titulaire de ce titre et, le cas échéant, ne peuvent être commencées avant que les exigences administratives requises ne soient remplies. Les activités connexes peuvent également être exercées par la société en tout ou en partie indirectement, par le biais de participations dans d'autres sociétés ayant des objets identiques ou similaires à ceux exprimés aux paragraphes précédents, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Compte tenu du caractère non significatif des chiffres relatifs à l'acquisition de cette société dans l'ensemble des comptes consolidés, les administrateurs n'estiment pas nécessaire de fournir d'autres informations à cet égard.

REBOLD MARKETING ET COMMUNICATION, S.L.U. :

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 de la Société mère, l'augmentation de capital a été approuvée, souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessous) qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du groupe consolidé du Groupe Antevenio au 31 décembre 2020 :

Société	Taux de participation
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%
Acceso Mexico	100%
Acceso Colombia	100%
Digilant Colombia	100%
Digilant INC	100%
Digilant Perú	100%
Digilant SA de CV	100%
Filipides	100%
Digilant Services	100%
Blue Digital	65%
Digilant Chile	100%
Acceso Panamá	100%
Blue Media	100%

Les détails des différentes sociétés composant ce nouveau sous-groupe sont fournis dans la note 1 des présents états financiers consolidés.

Les détails de la contrepartie donnée, de la juste valeur des actifs nets acquis à la date du regroupement d'entreprises sont les suivants :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Contrepartie payée (actions de la Société Mère)	14 372 080
Contrepartie totale donnée à la date du regroupement d'entreprises	14 372 080
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	3 685 591
Immobilisations incorporelles	923 740
Immobilisations corporelles	420 147
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	26 570 007
Espèces	1 323 576
Dettes envers des établissements de crédit	(20 487 896)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(25 612 684)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables	(13 177 519)

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Débiteurs et comptes à recevoir	26 570 007	-	26 570 007

RAPPORT DE GESTION

ANTEVENIO S.A.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2020

Messieurs les Actionnaires

Exercice 2020

SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTAT D'ANTEVENIO, S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU LONG DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020.

1. Chiffre d'affaires et résultats consolidés du groupe au cours de l'exercice 2020

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

- Mamvo Performance, S.L.U.
- Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.
- Antevenio S.R.L.
- Antevenio ESP, S.L.U.
- Antevenio France S.R.L.
- Código Barras Networks S.L.U
- Antevenio Argentine S.R.L.
- Antevenio Mexique S.A de C.V
- Antevenio Publicité, S.A.S.U.
- Antevenio Rich & Reach, S.L.U.
- React2Media, L.L.C.
- Foreseen Media, S.L.
- B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.
- Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (*)
- Acceso Mexico (*)
- Acceso Colombia (*)
- Digilant Colombia (*)
- Digilant INC (*)
- Digilant Perú (*)
- Digilant SA de CV (*)
- Filipides (*)
- Digilant Services (*)
- Blue Digital (*)
- Digilant Chile (*)
- Acceso Panamá (*)
- Blue Media (*)

(*) Lors de l'assemblée générale des actionnaires d'Antevenio S.A., qui s'est tenue le 4 septembre 2020, une augmentation de capital a été approuvée, souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés et, par conséquent, à partir de cette date, elles seront consolidées au sein du Groupe Antevenio consolidé à partir du 31 décembre 2020.

Toutes les sociétés sont entièrement consolidées, à la seule exception d'Acceso Panama, dans laquelle, au cours de 2020, il y a eu une perte de contrôle, et l'impact de cette perte de contrôle est inclus dans les états financiers consolidés

En 2020, le chiffre d'affaires net consolidé s'est élevé à 54,4 millions d'euros. La composition de ces ventes est la suivante :

En millions d'euros	Revenus consolidés déclarés		revenus pro forma (3)		
	2020	2019	2020	2019	Var.%
Publication	6.1	7.5	6.1	7.5	-19%
Services de technologie et de marketing	13.2	10.0	20.1	22.9	-12%
Commerce des médias numériques	43.5	10.3	63.7	64.3	-1%
Revenus consolidés M	54.8	25.9	89.9	92.9	-3.2%
Revenus nets <sup>(2)</sup>	54.4	25.2	89.5	92.2	-2.9%

(1) Hors ventes intragroupes : 7,8 M€ déclarés (1,9 M€ en 2019)

(2) Revenus moins les remises sur les ventes de publicité

(3) Chiffre d'affaires pro forma incluant les semelles Rebold de l'année entière et excluant les ventes d'intragroupe.

Après avoir été fortement impactée au premier semestre par la crise provoquée par la pandémie de la COVID-19 (le chiffre d'affaires net du premier semestre a chuté de 23 % en termes consolidés et de 17% en termes pro forma), Antevenio a clôturé l'année 2020 avec un chiffre d'affaires net pro forma de 89,5 millions d'euros, limitant la baisse en glissement annuel à 2,9 %.

L'activité a commencé à rebondir fortement au troisième trimestre et s'est accélérée au quatrième trimestre, principalement grâce à l'activité Digital Media Trading et au rebond des services technologiques et marketing, qui comprennent désormais les services de surveillance et d'analyse, développés au sein de Rebold.

Les principales variations de 2020 par chacune des unités opérationnelles sont les suivantes :

- Déclin de l'unité Publishing (création de contenu à travers les quatre principaux portails verticaux du groupe : voyage, mode, apprentissage et santé/vie privée), avec un chiffre d'affaires pro forma de 6,1 millions d'euros, en baisse de 19 %, avec un déclin particulièrement prononcé des portails de voyage.

- Déclin de l'unité Technologie et services marketing (marketing par courriel, surveillance, analyse, commerce électronique et services associés), avec un chiffre d'affaires pro forma de 20,1 millions d'euros (-12 %), reflétant la résistance des activités à forte intensité technologique dans un marché en forte baisse.

- Stabilité du pôle Digital Media Trading (activités d'achat et de vente de médias, marketing programmatique, marketing de contenu et affiliation) avec un chiffre d'affaires pro forma de 63,7 M€, en baisse de 1 % (contre 13,0 M€ en 2018), en grande partie grâce à une bonne performance aux États-Unis, malgré une exposition importante au secteur du tourisme, et à la baisse des activités de React2Media, qui n'ont pas pu être relancées dans le contexte de la crise issue de la COVID-19.

La répartition géographique du chiffre d'affaires fait apparaître une légère baisse aux États-Unis (41 % pro forma 2020 contre 42 % en 2019) et en Europe (29 % pro forma 2020 contre 32 % en 2019) au profit de l'Amérique latine (30 % pro forma 2020 contre 26 % en 2019), où les filiales de Colombie et du Mexique ont particulièrement bien résisté à la crise.

Le bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions de la société mère pour l'exercice s'est élevé à une perte de -3,8 millions d'euros (-1,58 million d'euros en 2019). L'EBITDA réalisé au cours de l'exercice 2020 est positif à 1,7 million d'euros (-90 mille euros en 2019)

Les comptes consolidés du groupe Antevenio sont présentés selon la réglementation comptable internationale IFRS.

2. Chiffre d'affaires des Sociétés participées du Groupe au long de l'exercice 2020

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires

Mamvo Performance, S.L.U.	5 074
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	2 531
Antevenio S.R.L.	4 904
Antevenio ESP _r S.L.U.	3 736
Antevenio France S.R.L.	47
Código Barras Networks S.L.U	1 805
Antevenio Argentine S.R.L.	24
Antevenio Mexique S.A de C.V	2 814
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	1 208
Antevenio Rich & Reach _r S.L.U.	2 024
React2Media, L.L.C.	2 426
Foreseen Media, S.L.	360
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	524
Rebold Marketing and Communication: S.L.U. (*)	4 650
Acceso México (*)	242
Acceso Colombia (*)	140
Digilant Colombia (*)	754
Digilant INC (*)	16 401
Di gilant Perú (*)	488
Di gilant SA de CV (*)	12 328
Filipides (*)	1 780
Digilant Services (*)	464
Blue Digital (*)	732
Digilant Chile (*)	0
Acceso Panamá (*)	0
Blue Media (*)	0

(*) Sociétés dont le chiffre d'affaires n'est compris que depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation

3. Faits significatifs au long de l'exercice 2020

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 de la Société mère, l'augmentation de capital a été approuvée, souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessous) qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020 :

Société	Pourcentage de contrôle
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%
Acceso Mexico	100%
Acceso Colombia	100%
Digilant Colombia	100%
Digilant INC	100%
Digilant Perú	100%
Digilant SA de CV	100%
Filipides	100%
Digilant Services	100%
Blue Digital	65%
Digilant Chile	100%
Acceso Panamá	100%
Blue Media	100%

Suite à cette opération, Rebold Marketing et Communication, S.L.U. et ses sociétés contrôlées sont intégrées au groupe de consolidation Antevenio S.A.

Les raisons économiques de cette opération d'intégration étaient les suivantes :

- a) La nécessité d'avancer dans l'intégration commerciale des produits et services offerts par les entreprises intervenantes, ainsi que par les différentes équipes et unités, afin d'offrir un produit plus large et plus transversal, à la fois différent et innovant par rapport à la concurrence, et qui permette également d'accéder à un plus grand nombre de clients, le tout à la lumière des recommandations et conclusions résultant de l'analyse de conseil externe réalisée à l'époque et en tenant compte du fait que les entreprises intervenantes bénéficient déjà d'un haut degré d'intégration.
- b) Coordonner la planification et la prise de décision, simplifier la structure de l'entreprise, en éliminant les doubles emplois, en tirant parti des synergies entre les entreprises et des économies d'échelle grâce à une affectation plus efficace des ressources et du système, et à une utilisation plus efficace des ressources humaines et professionnelles des entreprises, en créant les meilleures conditions dans lesquelles elles peuvent développer leurs activités. Ainsi, cette intégration vise à simplifier la structure juridique afin d'éviter la répétition des coûts de maintenance actuellement générés par les sociétés absorbées (tels que, entre autres, ceux découlant de la tenue de la comptabilité, de l'établissement et de la présentation des comptes annuels, de la tenue et de la légalisation des livres et des procès-verbaux des associés, de l'établissement et de la présentation des déclarations fiscales, de la demande et du renouvellement des certificats numériques, du service d'enregistrement dans le service de notification électronique de l'Agenda fiscal et de la présentation des formulaires réglementaires).

L'impact de la pandémie sanitaire Covid-19 a obligé les sociétés du groupe à prendre une série de mesures pour atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les dépenses de fonctionnement : cette mesure a principalement concerné les nouveaux recrutements, le marketing, les déplacements et l'organisation d'événements en face à face.
- Renforcer la compétitivité à moyen et long terme, en obtenant des prêts et des aides publiques.

Plus précisément, les mesures adoptées sont les suivantes :

Concessions de location

Le Groupe a négocié des réductions locatives avec ses bailleurs pour la majorité de ses baux en raison de l'impact sévère de la pandémie COVID-19 au cours de l'année. Le Groupe a comptabilisé ces concessions conformément au traitement décrit dans la consultation de l'ICAC de février 2021 « Sur le traitement comptable des réductions de loyer convenues dans un contrat de location simple de locaux commerciaux en raison de mesures extraordinaires adoptées par le gouvernement pour faire face aux effets de la crise sanitaire COVID-19 ».

De même, l'effet du télétravail a entraîné la non-utilisation de certains espaces de bureaux, ce qui a permis des résiliations et des économies de coûts de location.

En raison de ce traitement, le Groupe a comptabilisé une charge inférieure au cours des mois pour refléter les changements dans les paiements de location découlant des concessions de location relatives à COVID-19.

Aides gouvernementales

En réponse à la pandémie causée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement espagnol a approuvé une série de mesures auxquelles le Groupe avait droit, énoncées dans le décret-loi royal 9/2020, du 27 mars, sur la suspension des contrats de travail.

Le Groupe a fait usage de l'une des mesures approuvées par le règlement susmentionné et, en particulier, la quasi-totalité des employés du Groupe et de la Société ont été inscrits à leurs ERTE respectifs du 1er mai au 31 décembre. Ce ERTE a, en moyenne, entraîné une réduction de 20 % des heures de travail, avec les économies de coûts salariaux qui en découlent. Cependant, l'entreprise a complété le salaire de tous les travailleurs partiellement de mai à octobre (les deux inclus), ainsi que 100 % du salaire d'octobre à décembre 2020.

D'autre part, le Décret-loi Royal 8/2020 du 17 mars a approuvé, dans son article 29, une ligne de garanties de l'État d'un montant maximal de 100 000 millions d'euros, du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique, pour faciliter le maintien de l'emploi et atténuer les effets économiques de la crise sanitaire. Les garanties seraient accordées aux financements octroyés par les institutions financières afin de faciliter l'accès au crédit et aux liquidités des entreprises et des indépendants pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie.

Les accords du Conseil des ministres du 24 mars, 10 avril, 5 mai, 19 mai et 16 juin 2020 établissent l'activation des tranches de la ligne de financement, qui sont réparties comme suit :

- PME et indépendants : 67 500 millions d'euros
- Entreprises non-PME : 25 milliards d'euros
- Secteur du tourisme et activités connexes : 2 500 millions d'euros pour les indépendants et les PME.
- Acquisition ou location ou crédit-bail de véhicules automobiles de transport routier à usage professionnel : 500 millions d'euros pour les indépendants et les entreprises.

Cette ligne de garanties de l'État pour les entreprises et les travailleurs indépendants du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique est gérée par l'Institut de crédit officiel par le biais des institutions financières qui accordent des financements aux entreprises et aux travailleurs indépendants pour atténuer les effets économiques de la pandémie, en aidant la liquidité et en couvrant les besoins en fonds de roulement des travailleurs indépendants, des PME et des entreprises, afin de maintenir l'activité productive et l'emploi.

Les entreprises peuvent avoir accès à ces garanties par l'intermédiaire de leurs institutions financières, en formalisant de nouvelles opérations de financement ou en renouvelant des opérations existantes.

Le Groupe a pu accéder à ce financement auprès de l'Instituto de Crédito Oficial (Institut de Crédit Officiel), garanti par les garanties correspondantes de l'État, comme suit :

•**Prêts ICO** : Liste des prêts ICO obtenus auprès de différentes institutions financières :

GROUPE	PRODUIT	MONTANT
REBOLD	PRÊT ICO	100 000
REBOLD	PRÊT ICO	500 000
REBOLD	PRÊT ICO	1.000 000
REBOLD	PRÊT ICO	2 000 000
REBOLD	PRÊT ICO	2 000 000
ANTEVENIO	PRÊT ICO	750 000
ANTEVENIO	PRÊT ICO	500 000

•**Lignes de crédit ICO** : Liste des polices de crédit ICO obtenues auprès de différentes institutions financières :

GROUPE	PRODUIT	MONTANT ALLOUÉ
REBOLD	POLICE ICO	300 000
REBOLD	POLICE ICO	-
REBOLD	POLICE ICO	150 000
REBOLD	POLICE ICO	300 000
REBOLD	POLICE ICO	150 000
REBOLD	POLICE ICO	500 000
ANTEVENIO	POLICE ICO	500 000

- **Prêt Paycheck Protection Program (« PPP »)**

Digilant INC et Reat2Media ont reçu des prêts de la Banque du Congrès pour un montant de 1 226 000 euros et 247 000 euros, respectivement, dans le cadre du Programme de protection des salaires (« PPP ») établi par la Loi sur l'aide, l'assistance et la sécurité économique dans le cadre du Coronavirus.

Toutes ces mesures ont été couronnées de succès et nous ont permis de renforcer la structure de notre groupe, en voyant l'activité repartir fortement au troisième trimestre et s'accélérer au quatrième trimestre.

Les prêts ICO formalisés ont un délai de grâce compris entre 12 et 24 mois. Ceux relatifs à 12 mois sont en cours d'évaluation pour la possibilité de profiter du report de l'échéance initiale des garanties de l'Institut de crédit officiel, approuvé par la résolution du 25 novembre 2020 du Secrétaire d'État à l'Économie et au Soutien aux entreprises. Bien qu'aucune information supplémentaire ne soit disponible à ce stade sur le délai de grâce final et le coût financier plus élevé impliqué, le coût financier plus élevé ne devrait pas être significatif.

Au cours de l'année 2019, le Groupe a acquis deux nouvelles sociétés – **Foreseen Media et B2Marketplace** – qui apportent deux modèles d'affaires différents des modèles traditionnels du Groupe, complètent la gamme de services du Groupe, dans la continuité de la stratégie d'acquisitions sélectives visant à développer de nouvelles sources de croissance, tant sur le plan géographique qu'opérationnel.

Le chiffre d'affaires de **Foreseen Media** en 2020 a augmenté de 16 % tandis que celui de **B2Marketplace** a augmenté de 280 %, ce qui confirme le succès de ces acquisitions et la bonne tendance de ces modèles, notamment celui du commerce électronique.

En ce qui concerne **B2Marketplace** et sur la base des dispositions de la norme NIIF 3 de Regroupements d'entreprises, le Groupe peut, pendant la période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition pour refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Suite à cette réévaluation, le montant que le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2020 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant que le Groupe s'attend à payer, la juste valeur de ces passifs financiers s'élevant à 1 549 402 euros (2 021 306 euros en 2019), comptabilisée dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 1 396 181 euros (1 993 489 euros en 2019) et en « Autres passifs courants » pour un montant de 153 221 euros (27 817 euros en 2019)

En ce qui concerne **React2Media**, au 31 décembre 2020, les options d'achat et de vente n'ont pas été exercées, car le conseil de ladite société a approuvé la dissolution et le début de la liquidation le 20 décembre 2020 en vue de la détérioration de son activité, bien que certaines options existent encore et peuvent être exercées par la partie vendeuse. Par conséquent, le Groupe a enregistré l'effet des options d'achat et de vente non exercées et expirées comme s'il s'agissait d'une vente à des partenaires externes.

Au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de la Société mère ont considéré que, en raison de certains événements survenus au cours de l'exercice, il y avait une perte de contrôle de la société **Acceso Panamá**. L'impact de cette perte de contrôle a été de +426 896 euros, qui se reflète dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Dépréciation et résultats de la perte d'influence notable des participations ».

Le 31 décembre 2020, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce en consolidation apporté par la société contrôlée **React2Media, L.L.C.** compte tenu du début de sa liquidation à la date du 20 décembre 2020, en vue des résultats obtenus ces dernières années suite à l'acquisition de cettedite société au cours des années précédentes. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé s'élève à 1 921 952 euros.

En outre, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce de consolidation apporté par la société contrôlée **Antevenio Publicidad, S.A.S.U.** en raison du fait que les prévisions d'avenir faites pour cette société ont été modifiées. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé s'élève à 2 269 585 euros.

PERSPECTIVES

La crise du COVID-19 accélère la transformation numérique des entreprises du monde entier et les acteurs du marketing numérique comme Antevenio sont en première ligne de cette transformation. Bien que l'entreprise ait subi l'impact de la crise dans certains de ses segments industriels spécialisés, comme le tourisme ; de nouvelles opportunités se sont présentées qui ont permis à Antevenio de se redresser fortement au cours du second semestre.

Notre solidité financière, la diversité de nos produits, les investissements réalisés au cours des années précédentes et les processus d'intégration menés à bien, nous permet d'espérer un renforcement de notre leadership et de continuer à gagner des parts de marché. Au cours de l'année 2021, la visibilité reste limitée, mais la tendance des affaires suggère un dynamisme similaire à celui du quatrième trimestre 2020.

AJOUTS D'IMMOBILISATIONS

Les ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles du groupe Antevenio au long de l'exercice 2020 correspondent à :

Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 328 milliers d'euros pour les nouvelles entrées et à 2,295 millions d'euros pour les entrées dans le périmètre de consolidation des nouvelles sociétés du Groupe

Les ajouts aux autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 399 milliers d'euros en entrées et à 1,563 million d'euros en entrées dans le périmètre de consolidation des nouvelles sociétés du Groupe en 2020, concernant principalement les logiciels informatiques et le fonds de commerce sur le portefeuille de clients apporté par Rebold Marketing and Communication S.L.U. et Digilant USA pour Anagram.

RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Antevenio pourrait se voir confronter sont :

Risque de crédit

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers du groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des débiteurs commerciaux et autres montants à encaisser, ainsi que des investissements, qui représentent la plus forte exposition du groupe au risque de crédit lié aux actifs financiers.

Le Groupe effectue un suivi continu de la qualité de crédit des clients par le biais d'un calcul de la qualification de crédit. Lorsque cela est possible, des qualifications de crédit et/ou des rapports externes sur les clients sont obtenus et utilisés. La politique du Groupe consiste à traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les délais des crédits varient de 30 à 90 jours. Les conditions de crédit négociées avec les clients sont soumises à un processus interne d'approbation qui tient compte de la qualification de crédit obtenue. Le risque de crédit en cours est géré par la vérification périodique de l'analyse de vieillissement, avec les limites de crédit par client.

Les débiteurs commerciaux comprennent un grand nombre de clients dans plusieurs secteurs et zones géographiques.

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Risque concurrence

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de notre expérience de plus de quinze ans sur ces marchés, de la position et de la notoriété du Groupe Antevenio et de la qualité de nos services, nous pensons que nous continuerons à occuper une position de premier plan.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible, car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clés

L'un des actifs principaux du Groupe Antevenio est celui d'avoir su réunir une équipe de personnes et dirigeants clé aux postes stratégiques du Groupe.

Risques Réglementaires

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).
2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.
3. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.
4. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement vie privée et communications électroniques) du 10 février 2021.
5. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy, le Comité Européen, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est en processus continu de révision des normes en vigueur et imminentes, à travers un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec le fournisseur Deloyers afin qu'il promeuve la conformité réglementaire et collabore en cas de survenue d'un incident.

PERSONNEL

Le nombre moyen de personnes employées par le Groupe en 2020 était de 456 du fait de l'intégration de Rebold Marketing et Communication et de ses sociétés contrôlées, et de 188 en 2019

DISTRIBUTION DE CAPITAL

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

	Nb. d'actions	% Participation
ISP Digital, S.LU.	14 179 460	95,22%
Free Float	711 802	4,78%
Total	14 891 262	100%

ACTIONS PROPRES

La société a passé un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect des règlements boursiers, de favoriser la liquidité des transactions impliquant des actions et la régularité des cours, tout en évitant des fluctuations pour des causes différentes des tendances propres du marché. Antevenio, dont les actions sont négociées sur le marché Euronext Growth, s'est conformée aux réglementations de ce marché quant aux opérations effectuées dans le cadre du contrat en question.

Informations sur l'autorisation d'acquérir des actions propres

Conformément à ce qui a été disposé aux articles 146 et suivants de la Loi des sociétés de capital, l'Assemblée générale a approuvé le 19 juin 2019, à l'unanimité, d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration pour que la Société, directement ou à travers n'importe laquelle de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le juge opportun, des actions de la Société, à travers tout moyen admis par le Droit, même à la charge des bénéfices de l'exercice et/ou réserves libres, avec les conditions suivantes :

- (a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement à travers ses sociétés contrôlées suivant les mêmes termes de ce marché.
- (b) Les acquisitions seront réalisées moyennant des opérations d'achat et de vente, des permutations ou de toute autre permise par la loi.

- (c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, qui s'ajoutera à celles qui sont déjà possédées par la société acquérante et ses filiales, et le cas échéant, la société dominante et ses filiales, ne pourra pas dépasser dix (10 %) pour cent du capital souscrit.
- (d) Les acquisitions ne pourront pas être réalisées pour un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euro par action.
- (e) Cette autorisation est établie pour un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la prise de cette décision.
- (f) À conséquence de l'acquisition d'actions, y compris celles que la Société ou la personne agissant en son nom propre, mais pour le compte de la Société aurait acquis préalablement et aurait dans le portefeuille, le patrimoine net résultant ne pourra pas être inférieur au capital social plus les réserves légalement ou statutairement indisponibles, tout cela d'après ce qui a été prévu à la lettre b) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital.

Il est fait remarquer expressément que les actions acquises à conséquence de cette autorisation pourront être destinées :

- (i) à leur aliénation ou amortissement ;
- (ii) à l'application des systèmes de rétribution envisagés à l'alinéa troisième de la lettre a) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital, ainsi qu'au développement de programmes encourageant la participation au capital de la Société tels que, par exemple, la remise d'actions ou options sur les actions, ou rétributions référencées à la valeur des actions ou autres instruments analogues, devant être remises directement aux travailleurs ou administrateurs de la société ou à conséquence de l'exercice des droits d'option dont ils pourront être titulaires ;
- (iii) à assurer la liquidité de l'action, moyennant l'intermédiation d'un prêteur de service d'investissement par le biais d'un « liquidity contract » ;
- (iv) à l'acquisition d'actions ou participations dans d'autres compagnies, auquel cas la limite référée à la lettre (c) précédente sera de cinq (5) pour cent.

Il a été convenu de même de déléguer sur le Conseil d'administration de la Société, revêtu de la capacité expresse de remplacement, les capacités en rapport avec le développement, la mise en marche, l'exécution et l'interprétation, le cas échéant, des conditions du plan de rétribution.

Les plans de rémunération effectués ont été les suivants :

Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- (vi) le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
- (vii) le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
- (viii) la valeur des actions sera à titre gratuit : et
- (ix) la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.
- (x) permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de cette dépense a été une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les capitaux propres d'Antevenio SA et ses sociétés dépendantes.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Le 1er juillet 2019, les deux autres bénéficiaires du plan ont exercé 50 000 options au prix de 5,4 euros dans les conditions prévues par le plan de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

À la suite de ces exécutions décrites ci-dessus, le plan a été entièrement résilié au 31 décembre 2019.

Stock Option Plan Digilant Inc

Dans la société du groupe Digilant Inc, des options sur actions ont été accordées à certains employés en vertu d'accords spécifiques sur les options sur actions. Le régime d'options d'achat d'actions de 2014 (le « Plan ») a été créé pour offrir des incitations aux employés clés et récompenser les opportunités conçues pour améliorer la croissance rentable de la société. Le plan autorisait l'émission d'options permettant d'acquérir jusqu'à 3 333 333 actions.

La période d'acquisition des droits, le nombre d'actions couvertes par l'option et le prix d'exercice de l'option par action sont fixés dans les accords. La période d'acquisition des attributions est généralement de quatre ans et la durée maximale des options est de dix ans. La juste valeur de chaque attribution d'options sur actions est estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et nécessite la saisie d'hypothèses hautement subjectives.

Les principales hypothèses comprennent l'estimation de la durée pendant laquelle les employés et les administrateurs conserveront leurs options avant de les exercer (la durée prévue de l'option), la volatilité estimée de l'action de la société pendant la durée prévue de l'option, le taux d'intérêt sans risque pendant la durée prévue de l'option et le rendement annuel prévu des dividendes de la société.

La société estime que la technique d'évaluation et l'approche utilisée pour élaborer les hypothèses sous-jacentes sont appropriées pour estimer la juste valeur des options sur actions de la société. Les valeurs dérivées de l'utilisation du modèle Black-Scholes sont comptabilisées comme une charge au cours de la période de consolidation, déduction faite des renoncations estimées. Les estimations de la juste valeur ne sont pas destinées à prédire les événements futurs réels ou la valeur finalement réalisée par les personnes recevant des attributions d'actions.

Soldes et transactions avec les administrateurs et la Haute Direction

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, sont les suivants :

	Haute direction	
	31/12/2020	31/12/2019
Soldes et salaires	1 340 894	318 964
Total	1 340 894 €	318 964

Le Conseil d'administration n'a pas de postes rémunérés.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a pas d'engagements pour compléments de retraite, cautions ou garanties accordées en faveur du conseil d'administration, ni de crédits ou d'avances qui leur aient été accordés.

Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte, conformément aux dispositions de l'article 229.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pendant l'exercice 2020, plusieurs projets ont été continués, parmi lesquels nous pouvons souligner : Coobis, plateforme marketplace pour les services de publication de contenus. MDirector et sa transformation en plateforme cross-channel ainsi que son développement de différentes applications :

- Marketing Automation,
- Email Transactional,
- Multi-Step Landing Pages.

Nous avons également poursuivi le projet Datalake, un évaluateur et un recommandeur dynamique de campagnes de marketing. Il fonctionne comme un référentiel dans lequel sont stockées toutes les données d'une entreprise, qu'elles soient structurées ou non, toutes celles-ci sont brutes, sans aucune organisation, pour les analyser ultérieurement. Une fois les informations analysées, des actions peuvent être menées telles que : (i) la conception d'une politique publique ; (ii) la création d'une stratégie marketing ; (iii) la prévision de l'évolution d'une maladie dans la population.

Parmi les autres projets pour lesquels les travaux de recherche et de développement se sont poursuivis, citons les suivants : Profiling Tool, Projet Lune, basé sur un projet d'application de la technologie dans la démaquétisation des nouvelles d'informations pour faciliter un meilleur traitement de celles-ci, et un nouveau projet démarré fin 2019 : Speech-to-text ; une initiative qui vise à évaluer et à intégrer diverses technologies afin d'ajouter de la valeur à la chaîne de surveillance des médias par la transcription automatique du contenu de la radio et de la télévision. Les résultats à poursuivre sont :

- Réduire le temps de livraison des documents informatifs au client final – entre la diffusion du contenu et la livraison par plateforme web ou par alerte e-mail.
- Rationaliser le processus interne d'identification des éléments d'information – ci-après dénommé « visualisation ».

Enfin, au cours de l'année 2020, le projet de logiciel de concurrence intelligente « B2 Marketplace Analytics » a été développé, « qui consiste à fournir des solutions technologiques pour la gestion des places de marché, basées sur (1) la gestion synchronisée des stocks et des prix, (2) l'intégration massive des produits sur les plateformes, (3) l'analytique avancée sur les ventes par référence et par pays et (4) la gestion et l'optimisation de la publicité avec l'IA et les modèles prédictifs ».

Notamment, les montants des dépenses découlant de l'investissement en R+D+i sont indiqués dans le tableau ci-dessous, avec la déduction fiscale correspondante générée par ceux-ci :

Projet	Lune	B2MP	CrossMdirector	Coobis	Data Lake	TOTAL
Montant Dépenses	386 324,30	327 524,54	109 799,62	138 578,70	293 876,82	1 256 103,98
Déduction	102 500,55		13 175,95	16 629,44	77 972,15	210 278,09

**FORMULATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE
GESTION CONSOLIDÉ**

En accomplissement de la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration d'**Antevenio, S.A.** et **Sociétés contrôlées** rédige les Comptes annuels consolidés et le Rapport de Gestion consolidé correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 et composés des feuilles jointes allant du numéro 1 jusqu'au 108.

Madrid, le 31 mars 2021
Le Conseil d'administration



M. Fernando Rodes Vilá
Président du conseil d'administration



M. Juan Rodes Miracle
Secrétaire



M. Jordi Ustrell Rivera
Directeur

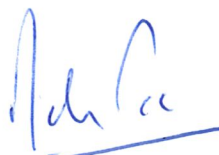


Ms. Andrea Monge Rodríguez
Directeur

**FORMULATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE
GESTION CONSOLIDÉ**

En accomplissement de la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration **d'Antevenio, S.A.** et **Sociétés contrôlées** rédige les Comptes annuels consolidés et le Rapport de Gestion consolidé correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 et composés des feuilles jointes allant du numéro 1 jusqu'au 108.

Madrid, le 31 mars 2021
Le Conseil d'administration



M. Richard Pace
Directeur

**FORMULATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE
GESTION CONSOLIDÉ**

En accomplissement de la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration **d'Antevenio, S.A.** et **Sociétés contrôlées** rédige les Comptes annuels consolidés et le Rapport de Gestion consolidé correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 et composés des feuilles jointes allant du numéro 1 jusqu'au 108.

Madrid, le 31 mars 2021
Le Conseil d'administration

ASISTIÓ TELEMÁTICAMENTE Y FORMULÓ LAS CUENTAS
PERO FÍSICAMENTE NO PUEDE FIRMARLAS POR MOTIVOS
LOGÍSTICOS RELACIONADOS CON RESTRICCIONES COVID

M. Vincent Bazi
Directeur



ANTEVENIO